



Lettre 16 – Juin 2021

Derrière les chiffres, les communiqués des gouvernements, il y a des êtres humains des hommes des femmes, des enfants : toi, elle, lui, vous, eux.

Derrière les photos dont certaines ont été publiées sur les réseaux sociaux il y a un jeune homme sénégalais qui enlace une femme, bénévole de la Croix-Rouge qui dit « Il pleurait, j'ai tendu la main et il m'a serrée dans ses bras » ; Lui qui voulait commencer une nouvelle vie, une vie digne, a été renvoyé au Maroc.

Il y a ce jeune marocain qui a fait la traversée équipé de bouteilles en plastique accrochées à ses bras, en guise de flotteurs, mais a été récupéré par un soldat.

Il y a aussi ce nourrisson âgé de deux mois, sorti des eaux par un sauveteur, au large d'une plage de Ceuta. Il serait en sécurité dans un lieu tenu secret, et en bonne santé. Mais où sont ses parents ? Et ces pères et mères avec leurs enfants ligotés sur eux comme ils le pouvaient ?

Je ne copie pas les photos afin de ne pas exacerber le voyeurisme. Pour ceux qui ont besoin de voir se trouvent sur <https://www.infomigrants.net/fr/post/32476/ceuta-les-histoires-derriere-les-photos-chocs>

Michel Girard

RENCONTRE AVEC PASCAL BRICE

directeur général de l'Ofpra de décembre 2012 à décembre 2018,

Lundi 12 avril 2021

La société française est actuellement fragile, la question des étrangers n'y est pas prise en compte... L'accès au séjour est de plus en plus bloqué, il conduit à des impasses juridiques et humaines, alors qu'il n'y a pas d'arrivées massives, leur nombre a même baissé en 2020. Durant le premier confinement, l'accès à la demande d'asile, qui est un droit de nature constitutionnelle, comme l'a rappelé le Conseil d'État il y a peu, a été suspendu... Les règles de Dublin qui prévoient l'accès à la demande d'asile dans un délai raisonnable ne sont pas respectées. C'est un labyrinthe dans lequel sont embarqués les demandeurs, les bénévoles les accompagnant et les fonctionnaires des préfectures qui gèrent la constitution de dossiers dont ils savent que seulement 10 % ne seront pas rejetés.

La présidente de la Commission européenne a fait ce même constat sur la nécessaire réforme du règlement de Dublin : examen de la demande de réfugié dans le premier pays d'arrivée, mais il n'y a eu aucune avancée, l'Allemagne restant dans ce cadre.

Un demandeur d'asile sur deux est à la rue, le problème de l'hébergement se poursuit une fois le statut de réfugié acquis. Depuis les premiers camps de réfugiés en 2015, la situation s'est aggravée, en lien avec les difficultés du logement social. L'accès au séjour est de fait bloqué.... Ce qui est évidemment facteur de difficultés pour les personnes concernées et leurs accompagnants est aussi

facteur de désordre social, avec des gens à la rue, des campements. Cela résulte d'un choix politique, arguant qu'un mauvais accueil dissuadera les candidats au séjour. Cette faute pour les personnes concernées, pour les riverains, pour les quartiers met en jeu la cohésion sociale du pays. Si le droit au séjour est reconnu, il doit être donné sans faire traîner la procédure indéfiniment. Il convient également d'ouvrir les critères de droit au séjour en prenant en compte les détresses

Il faut éviter de céder à deux écueils : le découragement et la radicalisation. Le **découragement** car on se heurte à un mur : attente de rendez-vous, plates-formes inaccessibles, services publics à l'arrêt. La **radicalisation**. Face à ce mur, la tentation est grande d'emprunter des comportements radicaux, car inutiles voire contre-productifs par exemple : exiger des papiers pour tout le monde.

En l'état d'un pays à la population vieillissante, qui doute, travaillé par les fragilités sociales et culturelles des classes moyennes, il est nécessaire de **mesurer sans cesse ses propos et actions**. Il faut rester dans des choses audibles compte tenu de la capacité de la société, à savoir demander le respect des critères du droit d'asile, idem pour la migration de travail, humanitaires, les déplacés environnementaux, l'accès au travail.

Il existe des solutions telles que celles préconisées dans « Pour des politiques migratoires conformes à toutes les exigences de la République. Faire reculer les situations de non-droit », rédigé par un collège de praticiens du droit des étrangers (préfet, historien, syndicaliste, membre d'association, chef d'entreprise...), rendu public le 21 janvier 2020; mais il a fait un total flop auprès du gouvernement voir :

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/621-pour-des-politiques-migratoires-conformes-a-toutes-les-exigen-fevrier-ces-de-la-republique>

On y trouve aussi la rencontre avec le député Taché, la Cimade, Marie Rajabat président de SOS Méditerranée, etc. (<https://reseau-chretien-immigres.fr/index.php>)

Plusieurs organisations ont alerté, lundi 3 mai 2021, sur le sort des migrants mineurs isolés en France, en dénonçant des manquements récurrents de l'État envers eux. En effet, actuellement, des milliers de mineurs non accompagnés ne peuvent compter que sur l'aide des associations et de collectifs citoyens engagés, alors que chacun d'entre eux devrait relever de la protection de l'enfance à la charge des pouvoirs publics français

ONU : enquête sur les violations sur les Droits de l'Enfant commises par la France

Dans le but d'inciter l'ONU à ouvrir une enquête sur les violations graves et systématiques commises par la France, le Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) et Kids Empowerment, accompagnés d'autres structures associatives et collectifs citoyens, ont ainsi annoncé dans un communiqué (mai 2021) avoir saisi le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations-Unies. Les plaignants pointent un "déni de minorité" envers ces enfants - ce qui les prive de fait du dispositif national de protection de l'enfance -, des "inégalités de traitement des enfants au sein du territoire français", une "suspicion généralisée", une évaluation de la minorité conduite à charge, certains protocoles officiels prévoyant leur réalisation directement au poste de police", évaluations basées sur les tests osseux (pratique déjà condamnée par le Comité de l'ONU), refus d'une protection au motif que leur minorité est contestée, contrevenant au principe de présomption de minorité. Tout ceci est détaillé dans les 80 pages de la saisine. (<https://www.cofrade.org/wp-content/uploads/2021/05/saisine-cofrade-x-kids-empowerment-comite-des-droits-de-lenfant.pdf>).

Guide en plusieurs langues pour aider la recherche d'un proche disparu

La recherche d'une personne disparue sur la route de l'exil relève souvent du parcours du combattant pour les proches. Le processus "long, dur et fatigant" se heurte au peu d'informations sur la personne disparue mais également à un manque de volonté de la part des États. Pour faciliter les démarches des familles, l'association Caminando Fronteras a publié mercredi 26 mai 2021 un [guide](#) qui délivre des conseils et des recommandations pour leurs recherches. Le document, disponible en plusieurs langues dont le français, l'arabe, le wolof et le bambara, rappelle également que les proches et les personnes disparues ont des droits et les États, des devoirs. On peut contacter Caminando Fronteras sur Whatsapp au +212 694-869982 ou par mail à l'adresse suivante : info@caminandofronteras.org. À la fin du guide, on trouve les contacts de plusieurs associations, en Espagne et au Maroc, qui peuvent accompagner les recherches.

Vacciner les sans papiers

La Croix-Rouge indique qu'il est important que les plans de vaccination soient élargis à tous migrants, notamment les sans-papiers et les personnes en situation irrégulière. Pour être vraiment efficace, une campagne de vaccination doit atteindre tout le monde ; ce qui fait consensus dans toute l'Europe. Mais en **Italie**, les immigrants sans papiers ou étrangers en demande de régularisation seraient exclus des campagnes de vaccination. Bien que la carte STP (Étrangers temporairement présents) délivrée à tous les migrants sans papiers à leur arrivée sur le territoire leur assure l'accès aux services de santé urgents ou essentiels, y compris les vaccins. Il faut s'inscrire pour être vacciné, mais pour valider son inscription, il faut fournir un code fiscal, ce que les sans papiers n'ont pas ! En **Grèce**, plus de 50 000 personnes, sans papiers, sont privées de vaccination, car ils ne peuvent pas fournir un numéro de sécurité sociale. En **France**, depuis le 24 mai 2021, toute personne en situation irrégulière peut prétendre au vaccin. Aucun document ne lui sera demandé. Les critères d'âges ont aussi été abrogés pour ceux qui vivent dans la rue et dans les foyers d'accueils. Des campagnes de sensibilisation vont être organisées par les ONG en partenariat avec le ministère de la Santé, dans des lieux fixes – centres d'hébergement d'urgence, foyers de travailleurs migrants, lieux de distribution alimentaire – ou par des équipes mobiles. Afin de retrouver les mêmes personnes, pour une deuxième dose. Au **Royaume-Uni**, la vaccination ne serait pas soumise à des vérifications du statut migratoire (1,3 million). Elle est gratuite pour tous ceux qui y vivent, quel que soit leur statut migratoire. En **Allemagne**, les exilés sont vaccinés directement dans les centres pour demandeurs d'asile. En **Serbie**, depuis le 26 mars, des campagnes de vaccinations sont lancées dans plusieurs camps de migrants (dont celui de Krnjaca près de Belgrade). Et en **Slovaquie**, après des refus pour certains migrants, le gouvernement a proposé une nouvelle loi qui autorise l'accès aux vaccins pour tous, sans obligation de renseigner un numéro de sécurité sociale. Elle devrait être validée par le Parlement ces prochaines semaines. Ailleurs en Europe, partager ses données et révéler sa situation auprès d'un personnel de santé fait en effet surgir pour beaucoup la crainte d'une dénonciation aux autorités chargées de la migration.

LES CERCLES

Nous avons reçu des nouvelles pour les cercles :

- tenus dehors de : Aix-en-Provence, Cergy-Pontoise, Le Havre, Paris, Pau, Toulouse, Tours, Troyes,
- en attente de : Nantes,
- reprenant de: Gap, Hazebrouck, Saint-Malo, Versailles, Wissembourg,

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

Début 2021, le ministère de l'intérieur a débloqué des fonds pour la construction de 4 nouveaux CRA à Lyon, à Olivet, près d'Orléans, Bordeaux et au Mesnil-Amelot. À Lyon le chantier a déjà démarré ajoutant ainsi 140 places supplémentaires aux 1750 places déjà existantes dès 2022. À Olivet, un deuxième CRA est prévu pour 2023 et il accueillera 90 personnes en plus. À Bordeaux et au Mesnil-Amelot la livraison des CRA est prévue pour 2025, avec 140 nouvelles places pour le premier et 64 places pour le deuxième.

Conditions de détention dans les centres de rétention administrative

publiée dans le JO **Sénat** du 08/04/2021 - page 2325 : Question écrite n° 22133 de **Mme Céline Brulin** (Seine-Maritime)

Mme Céline Brulin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, sur les conditions de détention dans les centres de rétention administrative (CRA). Les associations habilitées dans les CRA dénoncent une situation de plus en plus alarmante. Dans ce contexte épidémique, la rétention et l'éloignement priment toujours sur l'état de santé, notamment des plus vulnérables. L'accès et la continuité des soins au sein des CRA sont souvent non conformes aux normes. Les associations témoignent également de la rétention d'enfant alors que la loi l'interdit explicitement. Ce fut encore le cas ces derniers jours au CRA de Oissel, où une enfant de 4 ans fut séparée de ses parents, et retenue on ne sait où ni par qui pendant plusieurs heures. Ces exemples tendent malheureusement à trop se répéter. Or, la France a déjà été condamnée à six reprises depuis 2012 par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour l'enfermement de mineurs. C'est pourquoi, elle lui demande les mesures envisagées pour corriger les circulaires et pratiques qui valent à la France d'être condamnée par la CEDH. Elle demande en particulier celles qu'il va mettre en œuvre pour faire cesser l'enfermement des enfants.

L'État enferme toujours plus les étranger·e·s entre CRA et prison

Entre les peines de prison pour refus de test PCR et le renforcement de la double peine, les étranger·e·s font des allers et retours entre prison et CRA en circuit quasi fermé en vue de leur expulsion, même quand celle-ci n'est pas possible. Pendant ce temps, les CRA tuent.

Avec la fermeture des frontières, certains pays donnent le laissez-passer pour l'expulsion de leurs ressortissant·e·s, à condition que les personnes aient un test PCR négatif récent. Dans les CRA, les personnes qui refusent les tests pour résister à leur expulsion sont poursuivies au pénal et sont condamnées à plusieurs mois de prison avec souvent une interdiction de territoire (ITF), alors que le code de la santé publique exige le « consentement libre et éclairé » de la personne pour la réalisation d'un test et que le refus de test ne fait pas partie des motifs qui relèvent du délit de « soustraction à une mesure d'éloignement ». Ainsi, les juges jouent le jeu de la machine à expulser de l'État, jusqu'à s'asseoir sur les lois, ce qui n'est pas nouveau quand il s'agit du droit des étrangers.

Le lien entre les CRA et la prison se renforce pour les étranger·e·s. Le CRA de Toulouse a un des plus fort taux de sortant·e·s de prison (25,1%) . Sur l'ensemble du territoire et sur plus de de 53 000 personnes enfermées en 2019, 14,5 % sortaient de prison. Le nombre a doublé en deux ans (1). L'administration enferme même si elle ne peut pas expulser pour punir et soumettre les personnes sans papiers. Depuis la prison, les étranger·e·s ne peuvent pratiquement pas se défendre, contester une « mesure d'éloignement » ou renouveler un titre de séjour.

Par ailleurs, sous prétexte de lutter contre le terrorisme, le ministère de l'intérieur dans une instruction du 12 avril 2021 rappelle aux préfetures de renforcer les protocoles d'expulsion des « étrangers ayant commis des infractions graves ou représentant une menace grave pour l'ordre public ». La double peine se durcit, l'objectif est de retirer les titres de séjour à ceux qui sont en situation régulière et d'expulser les personnes incarcérées dès la sortie de prison sans passer par le centre de rétention administrative, évitant ainsi une possible libération par le Juge des libertés et de la détention.

RENNES

Depuis février 2021, une salle de visioaudience, annexe de la Cité judiciaire de Rennes, est en construction au centre de rétention administrative de Rennes – Saint-Jacques-de-la-Lande. Quand elle sera opérationnelle, une partie des audiences auront donc lieu sans présentation physique des personnes au tribunal. Le 24 avril 2021, les membres de diverses organisations de défense des droits des personnes étrangères et des hommes et des femmes de la société civile se sont donnés rendez-vous, devant le CRA de Rennes pour dire NON à la construction d'une salle en «préfabriqués» destinée à ces audiences dématérialisées.

Le recours à la justice par visioconférence fragilise toujours plus l'exercice des droits des personnes étrangères dans les centres de rétention. Il remet en cause le principe d'indépendance et d'impartialité de la justice, tout en éloignant du droit commun les personnes étrangères, qui devraient pourtant pouvoir bénéficier du même accès à la justice que les française.

MARSEILLE

Le 24mai 2021, le ministre de l'intérieur remercie les policiers, les associations et les opérateurs privés qui font tous fonctionner ce lieu où sont retenus les étrangers faisant l'objet d'une décision d'éloignement du territoire national. Il est mal informer, car les associations font en sorte que les personnes enfermée puisse faire valoir leurs droits.

FRANCE

Démantèlement de deux réseaux exploitant des mineurs étrangers isolés délinquants

On a appris le mercredi 5 mai 2021, que six personnes soupçonnées de faire partie de deux réseaux qui exploitaient des mineurs isolés délinquants en provenance du Maghreb ont été mises en examen la semaine dernière à Paris. Cinq membres présumés de ces réseaux ont été placés en détention provisoire, vendredi 30 avril 2021, accusés de "traite des êtres humains aggravée" et "recel en bande organisée", "vol en bande organisée" ainsi que, pour plusieurs d'entre eux, d'infractions associées d'association de malfaiteurs ou de blanchiment. Une sixième personne, mise en examen des chefs d'association de malfaiteurs et de blanchiment, a été placée sous contrôle judiciaire.

Des milliers de mineurs non accompagnés actuellement en France ne peuvent compter que sur l'aide des associations et de collectifs citoyens engagés, à défaut de bénéficier d'une prise en charge de l'État. Ils sont livrés à eux-mêmes, deviennent de vrais délinquants : Les réseaux criminels sont là, eux, et ils savent que ces jeunes sont des proies faciles.

Le Comité des droits de l'enfance de l'ONU a été saisi, dans l'espoir qu'une enquête soit diligentée sur la gestion des mineurs isolés en France. Les militants reprochent à l'État français des "violations graves" dans la protection de ce public vulnérable.

Retirer le statut de réfugié à un étranger : "L'expulsion n'est pas automatique"

Le ministre de l'Intérieur a annoncé la semaine dernière qu'il avait fait retirer le statut de réfugié à 147 étrangers radicalisés. « Nous devons agir avec fermeté contre les étrangers qui, par leurs agissements, constituent une menace grave pour l'ordre public ». L'avertissement adressé aux préfets des départements le 29 septembre 2020, a été mis à exécution. Parmi les premiers concernés par cet aspect sécuritaire se trouvent les réfugiés. "Fait inédit, nous avons demandé à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, (Ofpra) de retirer les protections d'asile pour ceux qui seraient en contradiction avec les valeurs de la République", a fait savoir le ministre de l'Intérieur. En effet, ces trois derniers mois 2021, 147 étrangers ont été déchus de leur protection internationale par l'Ofpra, ce qui est bien plus que les 77 retraits décidés par l'agence pour toute l'année 2019.

Mais, contrairement à ce que laisse penser le ministre, le lien entre retrait du statut et éloignement n'est pas automatique car une expulsion (ou mesure d'éloignement) est encadrée par une réglementation bien précise. La convention de Genève autorise le refoulement d'un réfugié lorsque sa présence constitue un danger pour la sécurité du pays où il se trouve. Mais la Cour de justice de l'Union européenne ne l'autorise pour ses États membres qu'à la condition que le réfugié n'encoure pas dans le pays de destination un risque réel et sérieux d'être soumis à des traitements inhumains et dégradants. Dans un certain nombre de cas, retirer le statut de réfugié à un étranger peut aboutir à priver de droits une personne que, pour autant, on ne peut pas éloigner. Il n'y a aucun gain d'un point de vue sécuritaire de protection. Autre question : bien qu'il soit placé sous la tutelle administrative et financière du ministère de l'intérieur, l'Ofpra est une institution indépendante. Selon ses statuts, "L'office exerce en toute impartialité ses missions [...] et ne reçoit, dans leur accomplissement, aucune instruction". Ceci pose la question de l'indépendance et de l'impartialité de l'office, dont les décisions s'alignent de plus en plus sur la politique gouvernementale de durcissement des mesures d'éloignement.

L'appel des marins solidaires pour l'inconditionnalité du sauvetage en mer

Un capitaine de navire est « tenu de se porter à toute vitesse au secours des personnes se trouvant en détresse en mer quel que soit leur statut ou leur nationalité avec une obligation de débarquement en lieu sûr. Les États côtiers ont de leur côté l'obligation de mettre en place des installations permettant la recherche et le sauvetage en mer » (*Convention internationale pour la Sauvegarde de la Vie Humaine en Mer (SOLAS) adoptée le 1er novembre 1974.*)

Dans une tribune, signée par Isabelle Autissier et Roland Jourdain, Gabrt, Le Cam, Escoffier, Lamazou, Peyron, etc, 70 personnalités du monde maritime invitent « les pouvoirs publics et les organisations nationales et internationales, ainsi que les citoyens, à cesser de détourner le regard, à prendre leur responsabilité en mettant en place des moyens de sauvetage des réfugiés en mer, en soutenant et en finançant les ONG qui leur apportent assistance et réconfort ». Elles le font en notre nom et pour l'honneur de notre humanité. Il n'est pas acceptable que les plus démunis, frappés par la misère et les dérèglements environnementaux payent du prix de leur vie l'espoir d'un avenir ailleurs. La solidarité ne se vend pas.

Hébergement de migrants demandeurs d'asile

Le PDG d'une branche chimique d'un grand groupe, retraité de 68 ans, spécialiste des rachats d'entreprises, a créé le fonds de dotation Riace France, nommé en hommage au village italien de Calabre devenu symbole de l'hospitalité envers les migrants. Il y a injecté 3 millions d'euros. Il a participé au financement de nombre d'actions récentes en faveur des exilés à travers la France. Il a aidé, en novembre 2020 à implanter un camp de migrants sur la place de la République à Paris pour médiatiser le sort de cette population. Il a aussi permis l'installation de toilettes dans un foyer de sans-papiers maliens en banlieue parisienne. Son ambition se concrétiser à Briançon avec la "maison de l'hospitalité". Cette nouvelle structure doit prendre le relais cet été, de l'emblématique Refuge solidaire (voir lettre 15), qui permet aux exilés de souffler après la traversée périlleuse de la frontière franco-italienne. Il se voit en "catalyseur" de solidarité et se dit prêt à encaisser les "attaques très violentes" qui commencent à émerger de la part de "ceux qui ne veulent pas des migrants".

OQTF et grève de la faim

Guy De La Motte (74 ans, 4 ans dans l'humanitaire en Inde où il a rencontré Mère Teresa) a accueilli un jour de décembre Boubacar, jeune mineur guinéen, refusé par l'Aide Sociale à l'Enfance. Les nombreuses procédures ont suivi: entretien, test osseux, tribunal. Boubacar n'a pas été reconnu mineur et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Mais il est resté chez Guy, et leurs liens se sont renforcés. Guy commencera le 5 mai 2021 une grève de la faim pour sauver Boubacar et Sidiki de l'expulsion.

Boubacar est arrivé à Amiens en 2017, a réussi son CAP, son BEP (les 2 avec mention) et est aujourd'hui en Bac pro. Comme il est sans famille en Guinée, Guy lui a proposé de devenir son père adoptif (octobre 2020), ce qu'il a accepté. La procédure est en cours. Mais une OQTF a été délivrée. Guy a obtenu son annulation au tribunal administratif. Mais la préfète a fait appel.

Après avoir traversé la Libye, la Méditerranée et l'Italie, fuyant la Guinée, Sidiki (30 ans et filleul de Guy) est arrivé en France, et est actuellement étudiant inscrit en Master 1 de géographie. Il est soutenu par l'équipe enseignante et même par le président de l'Université. Six mois après sa demande de titre de séjour étudiant - avec un dossier complet et très solide-, la préfète de la Somme lui envoie une OQTF.

Dans le Bas-Rhin, la préfète vient d'envoyer une OQTF à un étudiant soutenu par la Cellule de veille et d'alerte de l'université de Strasbourg : "Parrainer un.e étudiant.e" qui met en contact des aidants avec des étudiants en difficulté est essentiellement sollicité par des étudiants étrangers : 9 demandes de soutien sur 10. De plus des OQTF ont été aussi envoyées à ses parents et à ses frères et sœurs, mineurs et scolarisés.

Les préfets et préfètes doivent-ils remplir leurs quotas ? Quelles sont donc les motivations de la préfète de la Somme pour faire preuve de si peu d'humanité et risquer ainsi de mettre des vies en danger ? Certainement pas le droit d'asile qui n'est pas respecté ! Ces décisions sont inhumaines parce qu'elles ne prennent pas en compte les situations et histoires individuelles. La situation de ces deux jeunes Guinéens est celle de centaines d'étudiants étrangers.

Pour aider Guy, regarder la vidéo (<https://vimeo.com/537259287>) et la pétition (https://www.change.org/p/madame-la-pr%C3%A9f%C3%A8te-de-la-somme-guy-va-commencer-une-gr%C3%A8ve-de-la-faim-pour-boubacar-et-sidiki-menac%C3%A9s-d-expulsion?original_foote)

Le 3 mai 2021, La Société des **réalisateur**s de films publie dans Libération une Tribune. A l'origine de l'appel de Calais, publié dans «Libé» en 2015, ils demandent l'arrêt immédiat des pratiques illégales de démantèlements, de destructions d'abris et de confiscations de biens personnels des personnes réfugiées.

Les hébergements d'urgence maintenus après la trêve hivernale

Vendredi 21 mai, la ministre déléguée chargée du Logement, a annoncé « le maintien **jusqu'à fin mars 2022 des 200 000 places d'hébergement** actuellement ouvertes ». Sur ces 200 000 places, 43 000 avaient été créées depuis le premier confinement, en mars 2020. « Pour la première fois dans le secteur de l'hébergement d'urgence, aucune fermeture de place ne se fera à l'issue de la période hivernale », "les personnes hébergées le seront en hiver comme en été, ce qui permet la continuité de l'accompagnement social vers l'accès au droit, à la santé, au logement, à l'emploi." Par contre, environ 30 000 expulsions locatives pourraient avoir lieu à partir du 1er juin. Le groupe « **réquisition** » par ses actions (voir lettres précédentes et ci-dessous) – et par d'autres à venir – a eu un effet bénéfique. À Paris, les associations dénoncent un nombre de sans-abris "en hausse constante". Cette population étant constituée de nombreuses personnes exilées ayant traversé les frontières au péril de leur vie et se trouvant confrontées à l'insuffisance de lieux d'accueil en France.

Asile aux Afghans ayant travaillé pour la France

La France a lancé, lundi 10 mai, 2021 une vaste opération permettant à une centaine d'Afghans ayant travaillé pour la France et à leurs familles d'obtenir l'asile sur le sol français. Au total, plus de six cents personnes sont déjà concernées par cette mesure. Lundi 17 mai 2021, les premiers bénéficiaires – notamment des professeurs de français et leurs proches – se sont envolés vers Paris. Trois à quatre autres départs sont prévus par le ministère des affaires étrangères, qui finance l'opération : il offre les visas, paie les billets d'avion, verse à chacun un petit pécule, s'occupe de l'hébergement et accompagne les procédures de demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Toutes les catégories de personnels sont désormais considérées, par Paris, comme potentiellement en danger en cas de prise de Kaboul par les talibans, même si la réalité du danger encouru n'est pas clairement établie. Ceci qui répond à une analyse très pessimiste de l'avenir du pays.

Prise à l'insu des autorités afghanes, cette mesure crée des remous avec des partenaires européens qui n'ont pas été consultés et en contestent, pour certains, le bien-fondé. De même, les ONG craignent que cela ne mette en péril leurs activités. D'ici à début juillet, si le projet est mené à son terme, plus de 600 personnes, les employés afghans des structures françaises installées en Afghanistan, mais aussi leurs familles ne seront plus à leur poste. Seuls resteront présents les personnels français. L'ambassade de France à Kaboul et ses satellites seront donc quasiment fermés, faute de pouvoir fonctionner. Une situation qui risque d'être perçue par les autorités afghanes comme le fait que Paris prend pour acquis qu'elles ne sont pas aptes à faire face à la pression des talibans et que la victoire de ces derniers est certaine. Est-ce le principe de précaution ?

CAMPAGNE DE SOUTIEN AU DROIT A L'APPRENTISSAGE DES JEUNES ETRANGERS

Depuis janvier 2021, patrons, formateurs, citoyens, s'engagent et protestent publiquement **contre les mesures administratives qui bloquent l'apprentissage ou l'emploi** de leurs salariés, mineurs et jeunes majeurs étrangers, apprentis cuisinier, boulanger, pâtissier, charpentier, ouvrier agricole, assistant de vente. Pour ces employeurs, ces artisans, l'enjeu est fort : à qui transmettre leurs savoir faire si ce n'est à des jeunes motivés qui viennent vers eux pour partager une passion ? Pourquoi ces jeunes se retrouvent-ils, **à 18 ans, empêchés de poursuivre leur parcours** de formation entamé en tant que mineurs ? 2019.

- LE MANS. FABRICE ET MARYSE DUGUE lancent pétition et manifestations pour soutenir leur apprenti en maçonnerie, menacé d'expulsion et enfermé en centre de rétention. Leur action le fait libérer. 2021.
- BESANÇON. Grève de la faim de STEPHANE RAVACLEY, boulanger jusque-là anonyme, pour soutenir son apprenti guinéen menacé d'expulsion. Il est maintenant régularisé. Stéphane Ravaclev veut proposer de nouvelles dispositions législatives pour l'apprentissage.
- HEROUVILLE ST CLAIR. Pétition d'OLIVIER FRADET, patron d'une entreprise de maçonnerie contre l'expulsion de son jeune apprenti maçon.
- NANCY. Pétition de MILAN STOJANOVIC, maître d'apprentissage, de deux apprentis pour demander leur régularisation.
- ANGERS. Maître d'apprentissage de Bangaly, ARNAUD CHRISTOPHE, témoigne et soutient la pétition pour bloquer l'expulsion de l'apprenti charpentier formé par les Compagnons du devoir.
- BESANÇON. PASCAL DUARTE, patron électricien, témoigne dans les médias pour défendre son apprenti guinéen. Ses formateurs au CFA lancent une pétition. Enfin il a obtenu sa régularisation.
- LE PUY EN VELAY : manifestations, large soutien, concerts et pétition pour une femme en formation d'ouvrier agricole. Son hébergeur, enseignant fait grève de la faim. 9 mars 2021. Cette femme est placé en rétention.
- MALAKOFF. Arnaud et Lucie Lefevre, boulangers-pâtisseries reconnus de L'Écureuil, médiatisent leur soutien à un réfugié de 18 ans ½, menacé d'expulsion. La municipalité de Malakoff s'engage à leurs côtés.
- HAUTES PYRENEES : PHILIPPE TOUZANNE et d'autres patrons charpentier se battent contre les autorités qui refusent de délivrer à leurs apprentis, des autorisations de travail, malgré leur contrat en poche. Certains sont sous la menace d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

DOUARDENEZ

Un jeune malien apprend la menuiserie à Pleyben (Finistère). L'entreprise qui l'accueille en stage, à Douarnenez, manque de personnels et voudrait bien l'embaucher. Dans cette filière en tension, le jeune menuisier est menacé d'expulsion

CALAIS

D'après une enquête de l'Institut Harris Interactive, 76% des calaisiens trouvent nécessaire le travail des associations qui viennent en aide aux migrants. Profondément touchée par la détresse des personnes exilées et leurs conditions de vie difficiles. Ils sont très insensibles au parcours des personnes exilées et aux difficultés qu'elles rencontrent. Ils sont particulièrement affectés lorsqu'il s'agit de famille, d'enfants ou d'adolescents isolés. Pourtant, beaucoup expriment aujourd'hui un profond découragement face à leur présence, principalement parce qu'ils ont le sentiment d'être

face à un problème qui leur semble insoluble et sans fin. 71 % des habitants estiment ne pas être satisfaits de la façon dont la situation des migrants est gérée à Calais.

Une centaine de migrants a tenté dans la nuit de jeudi 13 à vendredi 14 mai 2021 de pénétrer dans l'enceinte du port ultra-sécurisé de Calais vers 3h, en découpant le grillage situé au niveau du chantier du nouveau port. Ils ont entravé la circulation en bloquant la chaussée mais les policiers ont utilisé des bombes lacrymogènes pour les disperser. Plusieurs camions ont subi des dégradations par des jets de projectiles et un chauffeur est légèrement blessé à la tête.

Le président du Conseil régional des Hauts-de-France et la maire de Calais estiment que l'État a pris des engagements qui ne sont pas tenus. Les deux élus ont demandé au gouvernement le déploiement immédiat de moyens humains et matériels supplémentaires. Dans cette zone frontalière, des technologies extrêmement sophistiquées sont déjà à l'œuvre, comme des détecteurs de battements de cœur ou de chaleur humaine, pour contrôler les passages clandestins. Des moyens plus sommaires, tels l'installation de rochers (voir lettre 11) sont également utilisés.

Ces faits, violents pour les personnes exilées et pour les chauffeurs de camion, sont une conséquence de la violence exercée par l'État dans le contrôle de la frontière et dans la politique de lutte contre la présence des personnes exilées sur le littoral. En effet, les expulsions de campements se multiplient, les services de base à l'instar de l'eau ne sont pas assurés partout, les associations continuent d'être empêchées d'apporter de l'aide, et surtout, aucune solution de long terme adaptée aux personnes n'est proposée.

Des centaines de migrants - Irakiens, Iraniens, Soudanais ou encore Érythréens - dans la région de Calais, désirent gagner l'Angleterre, par la mer sur de petites embarcations ou par camions via le tunnel sous la Manche, au péril de leur vie. Avec le Brexit, les rares voies d'accès légales au Royaume-Uni ont été restreintes (voir lettre 11) en conséquence, les migrants prennent davantage de risques pour tenter de traverser. Depuis le début du mois de mai 2021, plus de 180 migrants ont été secourus dans les eaux françaises et ramenés à terre.

Sensibiliser les migrants aux risques des traversées ou non

Plusieurs associations actives auprès des migrants dans le nord de la France, et bénéficient de financements venus d'une organisation britannique. Les autorités britanniques essaient de trouver des failles pour décourager les ONG de rester près de la frontière. Par crainte de représailles de Londres sur les conseils des avocats de l'organisation britannique il y a lieu de stopper la diffusion de tracts explicatifs parmi la population migrante de Calais et Grande-Synthe visant à sensibiliser les personnes aux risques des traversées en bateaux ou en camions vers le Royaume-Uni. Ces tracts pourraient être assimilés à de l'aide à la traversée illégale. Un courriel est donc parvenu à plusieurs ONG présentes à Calais et à Grande-Synthe en leur demandant de cesser les distributions de tracts. L'organisation britannique a constitué un amendement au contrat qui encadre sa collaboration financière avec ces diverses associations. Cette nouvelle clause stipule que les tracts en question ne doivent plus être distribués par les organisations bénéficiant de financements.

Sur ces documents figurent des numéros d'urgence, comme celui de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), mais aussi des conseils pratiques. Ils Nos équipes se retrouvent parfois au téléphone avec des gens qui sont en train de couler ou qui sont dans des camions dans des états d'agonie. On a besoin que les informations sur les passages soient distribuées massivement. C'est notre devoir de citoyen permettent par exemple de savoir repérer quand une personne est en état d'hypothermie. Déclinés en plusieurs langues, ils alertent sur les dangers de la traversée de la Manche ainsi que sur les passages dans des camions. Ce sont des documents qui sauvent des vies humaines .

D'autres ONG non financées par cette organisation britannique, continueront de diffuser ces documents. Leurs équipes se retrouvent parfois au téléphone avec des gens qui sont en train de couler ou qui sont dans des camions dans des états d'agonie. Il est nécessaire que les informations sur les passages soient distribuées massivement. C'est un devoir de citoyen. Les associations réfléchissent à la suite à donner. «Il faudrait seulement venir donner de la nourriture et des vêtements aux migrants, mais ne surtout pas parler des passages pour ne pas leur mettre des idées en tête et ainsi être taxés de complicité avec les passeurs !» Comme si l'on se savait pas que les exilés sont venus à Calais et à Grande-Synthe pour rejoindre la Grande-Bretagne !

GRENOBLE

Le 27 Mai 2021, réunion à 14 h devant le tribunal pour manifester lors du jugement en appel des "7 de Briançon" suite à la condamnation prononcée le 13 décembre 2018. Ils ont été condamnés en première instance à des peines allant jusqu'à quatre mois de prison fermes et huit mois avec sursis pour avoir participé le 22 avril 2018 à une **manifestation antifasciste**. Cette manifestation spontanée visait à dénoncer l'action du groupe **Génération Identitaire** présent la veille au col de l'Échelle (Hautes Alpes) et la militarisation de la frontière qui met des vies en danger. Ils ont été condamné par le tribunal correctionnel de Gap à deux mois de prison avec sursis pour « **aide à l'entrée en France de personnes en situation irrégulière** »,

Un agent de la Police aux frontières (PAF) basé à Montgenèvre avait été condamné le 30 juillet 2020 par le tribunal correctionnel de Gap, à deux de prison avec sursis pour avoir menacé et violenté un jeune Malien en août 2018, dans les Hautes-Alpes (voir lettre 4). La cour d'appel de Grenoble a prononcé une peine bien plus légère, le condamnant finalement à deux mois de prison avec sursis.

Un second policier avait également été jugé dans cette affaire. Il avait écopé de 18 mois de prison avec sursis, 1 000 euros d'amende et d'une interdiction d'exercer une fonction publique pendant cinq ans (voir lettre 4).

HENDAYE – ESPAGNE - FRANCE

Seules quelques centaines de mètres séparent l'Espagne de la commune française d'Hendaye, sur les rives de la Bidassoa, fleuve frontière . La traversée a pourtant été fatale à un jeune homme d'origine africaine, qui a été retrouvé mort sur les rives d'Irun, côté espagnol, samedi 22 mai 2021. Son corps sans vie a été découvert vers 11h par des kayakistes qui ont prévenu les secours. Un adolescent de 16 ans originaire du Burkina Faso a réussi la traversée : après s'être débarrassé de quelques affaires, il s'est jeté à l'eau, mais à 10 mètres de l'arrivée, il commençait vraiment à peiner. Un promeneur est descendu sur la rive et l'a attrapé le sauvant in extremis de la noyade. On lui a donné des vêtements et un peu de café. Et puis, au bout d'une demi-heure, il est reparti. Le jeune homme aurait été arrêté, dans les deux heures qui ont suivi, par les gendarmes ; en effet des policiers en civil parcourent la rive à vélo. Le 13 mars 2021, un Guinéen a été secouru dans les mêmes circonstances. Les rives espagnoles de la Bidassoa ont également été témoin du suicide, par pendaison, d'un migrant érythréen en avril 2021.

Les contrôles se sont tellement intensifiés sur les routes et les ponts - officiellement dans le cadre de la lutte anti-Covid et anti-terroriste - que la traversée de la Bidassoa reste la seule possibilité qui s'offre aux migrants. De part et d'autre de la frontière, la politique appliquée, du harcèlement perpétuel des réfugiés à leur expulsion pure et simple, n'est pas à la hauteur de notre humanité. Des élus français écrivent : "A cause du durcissement des contrôles frontaliers de la part des autorités françaises, [...] la population subsaharienne est de fait dans l'impossibilité de poursuivre sa route". Le maire d'Irun appelle lui à "une profonde réflexion de tous pour trouver des

solutions effectives qui évitent que le désespoir conduise ces personnes à jouer leur vie et à la perdre".

ILE-DE-FRANCE

Le **préfet délégué à l'immigration** en Île-de-France a été nommé mercredi 5 mai 2021, en conseil des ministres. Il était jusqu'à cette date directeur général de la police à la préfecture de police de Paris. Il sera chargé de la **gestion des centres de rétention administrative** en Île-de-France (CRA). Ils sont au nombre de 4 : les CRA de Vincennes, Le Mesnil-Amelot, Plaisir et Palaiseau. Il devrait également superviser le nouveau CRA de Seine-et-Marne qui devrait ouvrir ses portes en 2024. Il n'aura toutefois pas la responsabilité des démantèlements des campements informels (à Paris ou en périphérie) qui restent dans le giron de la préfecture de Paris et d'Île-de-France. Aucun changement concernant les obtentions/renouvellements des titres de séjour qui resteront de la compétence des préfectures concernées.

Français-afghan, candidat aux régionales

Porte-parole des sans-papiers afghans à Paris, Reza Jafari, un Afghan naturalisé français en 2013 après un difficile parcours de mineur isolé, est candidat sur la liste "L'écologie évidemment" de Julien Bayou en Île-de-France. Il souhaite que la région Île-de-France s'engage plus pour les migrants et estime qu'il est important qu'un ancien réfugié afghan mette un pied dans la politique française. "Si on veut que les choses changent, il faut s'engager. Il ne faut pas avoir peur. Il faut créer des centres de premier accueil, mettre fin aux campements des rues, avoir, rapidement, un bon accueil est essentiel pour une intégration réussie. En effet, ni reconnu mineur, ni admis dans les structures, les jeunes passent des mois à la rue avant qu'un juge pour enfant ne statue sur leur cas. Ils sont souvent récupérés par des bandes organisées qui savent qu'ils n'ont personne ici et qui essaient d'en tirer un maximum de bénéfice.

Aujourd'hui, la France est devenu sa patrie. Il doit défendre ses valeurs et la France est, par tradition, une terre d'accueil. Et il y aura d'autant plus de réfugiés que le changement climatique chassera les gens de chez eux. Né en Afghanistan, il est arrivé en France en tant que mineur isolé en 2009, après une enfance difficile passé en exil en Iran. Ce Français de 25 ans, devenu président de l'association Enfants d'Afghanistan et d'ailleurs et père d'une petite fille de 2 ans, estime que c'est la manière dont il a été accueilli à son arrivée qui lui a permis de devenir ce qu'il est. « Quand je suis arrivé, j'ai été bien accompagné, on m'a pris par la main ». Il s'active pour aider les migrants à la rue, dans la capitale : réquisition et occupation de lieux publics vacants, distribution de nourriture, conseils juridiques, etc.

LYON

Mardi 18 mai 2021 doit se tenir une première audience devant le tribunal administratif de Lyon. Deux recours ont été déposés contre le nouveau système de prise de rendez-vous pour les étrangers mis en place par la préfecture du Rhône. Depuis cette nouvelle organisation la prise de rendez-vous totalement dématérialisée, la préfecture du Rhône ne permet pas à l'ensemble des usagers, du fait de la barrière de la langue, de la complexité des procédures à mettre en œuvre, du dysfonctionnement majeur de ce service (délai de rendez-vous, désactivation des numéros AGDREF des usagers...) d'avoir un accès effectif et égal au service public de la préfecture et de pouvoir utilement effectuer leurs démarches, leur faisant ainsi perdre pour certains l'ensemble de leurs droits économiques et sociaux. Le barreau de Lyon et la Cimade demandent au juge d'imposer à la préfecture du Rhône de mettre en place un moyen alternatif à la plateforme mal nommée «démarches-simplifiées» pour que les étrangers puissent prendre leur rendez-vous.

La Métropole de Lyon a décidé d'« officialiser » un squat d'une cinquantaine d'occupants à Vaise (Lyon 9e), jusqu'à juin 2022. Une convention signée le 7 mai 2021, est une première, perpétuant pour deux ans une occupation entamée en 2019. L'association « assure le suivi des besoins (aide alimentaire, menus travaux, accompagnement social, lien avec les collectivités dans le cadre des besoins rencontrés sur site). Ce travail de médiation sociale permet de s'assurer que le site n'est pas soumis à des trafics illicites, notamment la marchandisation des places au sein de l'immeuble occupé. Une charte d'occupation, posant les règles de vie communes, a également été signée par l'ensemble des occupants ».

MAYOTTE

Un bateau de pêche rapide typique de l'archipel des Comores (kwassa-kwassa), a fait naufrage dans la nuit de dimanche 9 à lundi 10 mai 2021, dans le sud de l'île. Le bilan est lourd : trois morts, deux adultes et une jeune fille. Alertée par un appel téléphonique, la gendarmerie maritime s'est rendue sur place vers 2h30 du matin. L'opération, rendue très difficile à cause d'une mer particulièrement agitée, a permis de secourir 16 personnes, qui étaient dans l'eau depuis plusieurs heures déjà. Cinq disparus sont en revanche toujours recherchés par les autorités.

Les kwassa-kwassa ne cessent de prendre la mer d'une île de l'archipel des Comores (à 70 km) pour Mayotte, dont le PIB est neuf fois supérieur aux Comores. Rien qu'en février 2021, 116 bateaux ont été interceptés en pleine mer. Débarqués sur les plages mahoraises, les exilés viennent grossir les rangs des 12% de la population en séjour illégal de l'île, soit près de 30 000 personnes.

MENTON

De jeunes migrants de moins de 18 ans sont régulièrement refoulés de France et remis à l'Italie avec des formulaires falsifiés par la police (voir lettres 4, 10, 14, 15). Chaque mois, la police française expulse sommairement des dizaines d'enfants non accompagnés vers l'Italie, en **violation du droit français et du droit international**. En effet, La police aux frontières française n'a pas d'autorité légale pour déterminer qui est mineur et qui ne l'est pas. Au lieu de jugements hâtifs fondés sur l'apparence ou l'arbitraire, elle devrait orienter ces jeunes vers les autorités de protection de l'enfance pour qu'ils reçoivent une prise en charge adéquate. Sur le sol français, un mineur non accompagné est censé avoir droit à une protection, qu'il soit demandeur d'asile ou non. Si toutefois ces migrants souhaitent demander l'asile, ils ne sont pas non plus correctement pris en charge. Ils ne seraient pas toujours remis aux compétentes pour enregistrer leur demande et ne disposerait même d'aucune information sur la possibilité de demander l'asile. Les autorités ont expulsé sommairement des adultes, y compris des familles avec de jeunes enfants, sans leur indiquer qu'ils avaient le droit de demander l'asile en France. Selon les derniers chiffres officiels disponibles, **80 personnes en moyenne ont été quotidiennement refoulées** à Menton début 2021, en application des contrôles rétablis par la France en 2015. La loi française autorise en effet la police aux frontières à user d'une procédure accélérée connue sous le nom de "refus d'entrée" pour expulser les personnes arrivant d'Italie tant que les contrôles aux frontières à l'intérieur de l'Union européenne sont en vigueur.

Le département des Alpes-Maritimes indique pour sa part avoir accueilli plus 7 500 jeunes étrangers se présentant comme mineurs isolés depuis 2017, obligeant l'administration à adapter en permanence ses dispositifs d'accueil.

MONTREUIL (93)

À quelques jours d'intervalle, deux travailleurs **sans-papiers** maliens vivant à Montreuil ont été victimes, en avril, de graves **accidents du travail**. L'un, 27 ans, a succombé à ses blessures ; l'autre, 47 ans, a été gravement blessé et est aujourd'hui en convalescence. Dans les deux cas, leurs employeurs ont tenté de dissimuler la gravité des faits. Leurs familles réclament de connaître la vérité sur ces accidents. Une enquête a été ouverte par la police de Pantin et par l'inspection du travail. En théorie, lorsqu'un accident du travail se produit, c'est à l'employeur de le déclarer auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). L'inspection du travail peut alors avoir directement connaissance des accidents grâce à une base de données commune à la CPAM. Mais, dans le cas des sans-papiers, les patrons se montrent particulièrement réticents à déclarer un accident. Il y a certainement de la sous déclaration, affirme une inspectrice du travail d'Île-de-France : déclarer l'accident du travail d'une personne que vous avez embauché illégalement, attire l'attention. Selon la gravité des faits, la déclaration d'un accident peut donner lieu à une enquête. Les employeurs reconnus coupables peuvent être condamnés à payer de fortes amendes et même à des peines de prison en cas d'accident grave.

NANTERRE

Lettre ouverte à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine

Monsieur le Préfet,

Vous avez entre les mains les dossiers des jeunes auxquels vos services ont délivré des OQTF au cours de ces derniers mois.

Mohamed Ba (élève de 2ème année de CAP Employé de vente), **Alhassane Bah** (apprenti cuisinier), **Ousmane Bah** (apprenti agent de maintenance à la SNCF), **Abdoulaye Yacouba Camara** (apprenti peintre en bâtiment), **Arouna Camara** (menuisier qu'un employeur a recruté), **Taty Cissé** (apprenti boulanger), **Ahmadou Chérif Diallo** (apprenti boucher), **Samassa Diallo** (apprenti boulanger), **Saliou Balla Diallo** (apprenti agent logistique), **Katchienedjo Mohamed Diarra** (apprenti agent logistique), **Oumar Diawara** (apprenti), **Moctar Kaba**, (apprenti boulanger), **Ismaël Konaté** (apprenti cuisinier), **Amadou Sangaré** (apprenti plombier), **Chafia Bouallak** (élève de bac pro Vente du lycée de Prony, Asnières-sur-Seine).

Derrière les jugements de placement à l'ASE, les contrats d'apprentissage, les bulletins de salaire, les actes d'état-civil, qui constituent les dossiers que vous examinez, ce sont des vies.

Pour la grande majorité des cas, celles de très jeunes gens, qui, à 15, 16 ou 17 ans, ont dû quitter et même fuir, seuls, leur pays, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Guinée...

Survivants d'un « voyage » où ils ont croisé la violence et la mort, celle de plusieurs de leurs camarades d'infortune, ils se sont montrés courageux, malgré les traumatismes qu'ils peinent encore à surmonter, et particulièrement motivés pour réussir leur scolarité et leur parcours de formation, encouragés et appréciés par leurs camarades, leurs professeurs, leurs formateurs et leurs maîtres de stage. Ils ont trouvé un employeur prêt à les embaucher, avec lequel ils ont signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de travail. Ou sont sur le point d'y parvenir.

Tous ont déposé une demande de titre de séjour à la préfecture de Nanterre. Tous, depuis octobre 2020, ont reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF) assortie d'une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF). Une mesure d'une extrême violence : notre pays, où ils vivent et se forment depuis quelques années, leur serait-il définitivement interdit ?

Pour chacun, des recours gracieux vous ont été adressés. Des mois ont passé, leur situation a

fait l'objet d'articles de presse, des élus vous ont interpellé pour vous demander de leur accorder un titre de séjour avec autorisation de travail. Ceci leur permettrait de poursuivre leur parcours et d'accéder à une vie autonome et digne, grâce à leur emploi.

Six semaines après que vos services ont pris l'engagement que les situations seraient réexaminées avec bienveillance, deux jeunes, seulement, ont vu leur recours gracieux accepté. Mais les autres ? Et ceux qui depuis ont reçu à leur tour une OQTF ?

Monsieur le Préfet, nous persistons à demander que cessent ces décisions qui brisent la vie de ces très jeunes hommes, à exiger leur régularisation qui leur permettra d'occuper en toute légalité la place que, par leur travail, ils ont déjà dans notre société ?

En cette période de crise, toute la jeunesse de ce pays est fragilisée et aucune catégorie ne peut compter moins qu'une autre :

- au nom du droit à l'éducation, l'école de la République a formé ces jeunes. Des professeurs, des formateurs se sont investis pour remplir leurs missions, et même au-delà. Les jeunes reconnaissent que sans leur soutien, ils n'auraient pas tenu. Notre pays a investi dans leur formation pour qu'ils deviennent boulanger, maçon, charpentier, cuisinier, couvreur, plombier, peintre... Ce sont des secteurs d'activité où les artisans rencontrent des difficultés à recruter et ils en témoignent en signant des attestations qui figurent dans les dossiers des jeunes.
- les motifs des OQTF prises par vos services s'appuient sur des éléments très contestables : des absences en faible nombre et qui ne peuvent légitimement pas être interprétées comme un manque de sérieux, des considérations sur les capacités scolaires des jeunes en désaccord avec les avis des professeurs et formateurs, des retards pris dans les parcours de formation qui sont imputables à la crise sanitaire et aux périodes de confinement que nous avons connues et non à la volonté des jeunes.
- nous souscrivons aux propos de bons sens tenus par Mme la Ministre du travail qui a déclaré le 08/01/2021 : *« Quand on accueille des mineurs non accompagnés qui s'engagent dans des formations, au bout de deux ans, si tout s'est bien passé, alors ils peuvent continuer à travailler en France ».*

Nous persistons à demander pour eux un titre de séjour avec droit au travail, parce que nous connaissons leur parcours et leur courage, parce qu'ils poursuivent actuellement tous, malgré vos décisions ou dans l'attente de la réponse de la préfecture, leur formation. Nous ne nous résignons pas à vous voir interrompre leur parcours avec brutalité, en décidant qu'ils doivent être expulsés.

Parmi ceux qui les connaissent, enseignants, employeurs, citoyens, personne ne peut imaginer qu'ils soient contraints de repartir dans leur pays, où la misère et le chaos continuent à régner. Nous ne cesserons donc de refuser leur expulsion.

Notre détermination à obtenir qu'ils puissent continuer à vivre ici, à étudier et à travailler dans les entreprises qui les ont recrutés, ne faillira pas. Bien au contraire, elle se renforce, nourrie par la solidarité qui nous anime.

Avec l'ensemble des associations de défense des droits, nous sommes déterminés à mener ce combat jusqu'à l'obtention par ces jeunes d'un titre de séjour avec droit au travail.

Nous demandons que :

- les jeunes qui poursuivent leurs formations professionnelles et/ou qui disposent d'un contrat (d'apprentissage ou de travail) puissent sereinement aller au bout de leurs formations et/ou s'insérer sur le marché du travail, voient leurs OQTF annulées ou leurs demandes aboutir favorablement, et donc obtiennent un titre de séjour protecteur et stable ;

– cesse la suspicion généralisée qui pèse sur ces jeunes dont les actes d'état-civil sont encore et toujours contestés, alors que leur identité et leur âge ont été confirmés par des décisions du Juge des enfants et du Juge des tutelles, non contestées au moment de leur prise en charge par l'ASE ou confirmées par la cour d'appel, et par les autorités consulaires de leur pays d'origine ;

- la procédure de dépôt des demandes de titres de séjour des jeunes majeurs respecte les droits des jeunes, ce qui exclut les convocations forcées et implique que les jeunes qui ont passé leurs 18 ans et qui ne parviennent pas à obtenir une convocation soient reçus dans les meilleurs délais.

Nous comptons, Monsieur le Préfet, sur votre bienveillance et votre discernement et vous adressons l'assurance de notre détermination.

PARIS

Jeudi 6 mai 2021, une nouvelle opération du "Collectif réquisition" a été menée à Paris pour réclamer des places d'hébergement. Un gymnase du 11^e arrondissement parisien a été investi par 400 personnes, dont 350 sans-abri dont 200 et 300 exilés, originaires d'Afrique subsaharienne ou d'Afghanistan. 300 autres personnes à la rue n'ont pas pu prendre part à cette action car, en raison de la situation sanitaire cela aurait fait trop de monde dans un lieu fermé.

Les associations exigent une mise à l'abri pour toutes ces personnes, ces familles et ces mineurs qui dorment à la rue, car leur réseau d'hébergeurs solidaires ne peut plus assumer cet hébergement. Le nombre de sans-abri à Paris est en hausse constante. De nombreuses personnes exilées ayant traversé les frontières au péril de leur vie sont confrontées à l'insuffisance de lieux d'accueil. Cependant 3,1 millions de logements sont vacants, dont 400 000 en Île-de-France et 117 000 à Paris, sans compter les nombreux locaux et bureaux vacants.

« Si on fait ce genre d'actions, c'est qu'on n'a plus le choix, on est dos au mur, on espère que les autorités vont prendre la mesure de la situation ». C'est la quatrième opération faites par cette organisation, qui a toujours obtenu des mises à l'abri après les occupations parisiennes d'une ancienne école maternelle du XVI^e arrondissement, fin janvier (voir lettre 12), de l'Hôtel-Dieu mi-février (voir lettre 13), ou encore de la place de la République fin mars (voir lettre 14). Les trois dernières actions ont permis de mettre à l'abri 720 personnes. Mais de nombreuses sont depuis retournées à la rue, puis hébergées chez l'habitant ou dans des églises proposés par certaines associations.

La mairie de Paris, propriétaire du gymnase, a affirmé de son côté être en train de travailler à des solutions immédiates avec la préfecture de région pour les occupants. Mais le problème risque de s'aggraver avec la fin de la trêve hivernale et la reprise des flux migratoires à l'été, selon l'adjoint à la maire de Paris en charge de l'accueil des réfugiés et de l'hébergement d'urgence (voir ci-dessus). "Nous souhaitons mettre en œuvre des solutions pérennes avec l'État, dont c'est la responsabilité." Le 7 mai 2021, après les 7 heures d'occupation du gymnase, les 400 personnes ont toutes été prises en charge par l'État, avec la participation de la ville de Paris.

Mercredi 12 mai 2021, une opération d'ampleur, place de la République, à Paris, a été organisée par le collectif Réquisitions (qui regroupe plusieurs associations dont le DAL et Utopia 56). Dès 13h, mercredi, des centaines d'exilés s'étaient rassemblés dans le centre de Paris pour réclamer un hébergement décent. La plupart vivaient dans des campements informels dans le nord

de la capitale ou dans des squats. Les plus chanceux étaient hébergés via le réseau citoyen des associations parisiennes. Cela a permis la mise à l'abri de 708 personnes, dont 210 femmes isolées ou personnes en famille. Ces personnes bénéficient, ou bénéficieront très prochainement, d'un accompagnement social, sanitaire et administratif afin d'être orientées vers des hébergements adaptés à leur situation. Les hommes seuls ont fait la queue pendant plusieurs heures pour espérer monter dans la dizaine de bus mis à disposition par l'État. Ils ont été orientés vers des hébergements d'urgence. Mais une centaine d'entre eux n'a pas pu bénéficier d'une telle mesure et est resté à la rue, malgré la promesse de la préfecture de mettre à l'abri toutes les personnes présentes. Le **collectif Réquisitions** assure qu'une nouvelle action est prévue prochainement pour leur permettre d'accéder à un hébergement. La préfecture a, de son côté, affirmé que l'État poursuivrait "son action pour continuer la mise à l'abri" et que les "personnes non prises en charge ce jour" pouvaient "se présenter aux accueils de jour." Mais ces actions d'envergure ne devraient en aucun cas être nécessaires. Personne ne devrait avoir à passer une nuit, des semaines, voire des mois à la rue sans qu'aucune solution ne leur soit proposée. Personne ne devrait se voir abandonner par l'État, et ce, quelle que soit sa situation administrative.

Vendredi 7 mai 2021, les associations « Utopia56 » et « Enfants d'Afghanistan et d'ailleurs », ainsi que 34 plaignants - exilés, élus et bénévoles - ont déposé une **plainte auprès du Procureur de la République de Paris visant : Les préfets de Police de Paris, de Seine-Saint-Denis, et de la région d'Île-de-France**. La plainte a aussi été déposée contre X pour "vol en bande organisée, violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique et destruction, dégradation et détérioration d'un bien appartenant à autrui". Ceci en relation avec, le 17 novembre 2020, le démantèlement par la police, d'un campement à Saint-Denis où s'étaient installées près de 2 000 personnes. Les associations présentes sur place dénoncent des violences volontaires de la part des forces de l'ordre à l'encontre des exilés et la dégradation de leurs biens, notamment des tentes et des duvets. Six jours plus tard, des collectifs invitent les migrants laissés à la rue à s'installer place de la République, à Paris, pour réclamer des places d'hébergement. Là aussi, la dispersion des personnes sur place est violente. Le dépôt de plainte pour vol est justifié par le fait qu'il y avait bien une organisation matérielle, qui avait pour but de se saisir des biens des personnes exilées, notamment des tentes : en effet, un camion vide était sur place et l'objectif était de ramasser les affaires. Des personnes ont même été empêchées de récupérer leurs biens. L'évacuation a été violente car après plus de dix heures d'attente sur le campement de Saint-Denis duquel les manifestants étaient privés de sortir, personne n'avait ni dormi ni mangé. Un membre des forces de l'ordre a étranglé une femme en tirant sur son écharpe, lui a tirée les cheveux et l'a violemment jetée au sol. A la suite de ces événements, de nombreuses personnes ont été victimes de syndromes post-traumatiques qui ont aggravé leur détresse physique et psychologique. Les plaignants dénoncent la stratégie d'État à l'égard des populations exilées et de leurs soutiens, ainsi que le caractère prémédité et systémique des violences perpétrées. Ces événements ne sont pas des faits isolés de quelques forces de l'ordre, mais bien le résultat d'une chaîne de commandement qui agit partout en France (frontière franco-britannique, frontière franco-italienne, Paris ...) et aux frontières européennes.

TOULOUSE

Le 7 mai 2021, le préfet de la Vienne a décidé de placer rétention administrative à Toulouse et d'expulser, malgré un recours suspensif devant le tribunal administratif, le père d'une famille de 2 enfants dont un fils né le 21 avril 2021 et une petite fille de deux ans et demi qui fait l'objet d'une convocation à l'OFPPA le 26 mai prochain 2021. Comment La représentation de l'enfant sera-t-elle assurée lors de l'entretien avec l'officier de protection ?

MANCHE

Deux sauvetages ont eu lieu dans la matinée du samedi 8 mai 2021 dans la Manche. Les opérations de secours ont eu lieu au large de Dunkerque. Dans une première embarcation vingt-sept personnes ont été sorties de l'eau. Un peu plus tard, une seconde embarcation de 39 personnes "en panne moteur" a été repérée. Les naufragés ont été répartis dans plusieurs bateaux de sauvetage. A bord des canots se trouvaient cinq femmes et cinq enfants. Les nationalités n'ont pas été précisées. Les 66 migrants ont tous été ramenés à Dunkerque, avant d'être pris en charge par les pompiers puis par la Police aux frontières.

Les migrants prennent tous les risques pour tenter de rejoindre l'Angleterre depuis les côtes françaises. Mardi 11 mai 2021 à 7h30, quatre migrants érythréens en difficulté à bord d'une petite embarcation pneumatique ont été secourus par les forces françaises alors qu'ils essayaient de **traverser la Manche à la rame**. Ils ont été ramenés au port de Calais, souffrant de légère hypothermie, ils ont été pris en charge et examinés par les sapeurs-pompiers. Un peu plus tôt dans la matinée, un canot transportant 29 migrants, dont cinq femmes, s'est échoué sur les enrochements du brise-lames en face de la digue de Malo, près de Dunkerque. Les naufragés, tous sains et saufs, ont été pris en charge par les secours puis par la PAF à leur débarquement au port.

Jeudi 20 mai 2021, 106 migrants répartis dans trois embarcations différentes ont été secourus dans la Manche. Les sauvetages ont eu lieu en plusieurs temps. Ils sont d'abord intervenus vers 2h du matin au large de Dunkerque, où ils ont pris en charge 36 personnes en difficulté. Plus tard dans la nuit, la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) a récupéré à son bord 21 naufragés avant de les déposer au port de Dunkerque. Enfin, un patrouilleur des affaires maritimes a porté assistance, avec une embarcation semi-rigide des pompiers, à un naufragé tombé d'une embarcation transportant 49 migrants à son bord. Tous ont été ramenés au port de Calais, sains et saufs.

MEDITERRANEE

Malgré la crise sanitaire liée à la pandémie causée par le coronavirus, le mouvement de migration clandestine à partir des pays du Maghreb, notamment de la Tunisie et de la Libye, vers l'Europe se poursuit, notamment à destination de l'Italie. Entre le 1er janvier et le 21 avril 2021, 8 604 personnes sont arrivées en Italie et 65 à Malte, tandis que 359 ont péri en route, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Sept ans après la fin de l'opération Mare Nostrum, SOS Méditerranée demande toujours qu'un dispositif européen de recherche et de sauvetage efficace, conforme au droit et répondant à des valeurs d'humanité, soit rétabli de toute urgence. Cela passe par le retour à une coordination efficace, rapide et non exclusive, dans le plein respect du droit maritime international, entre les autorités maritimes et tous les navires présents en mer.

Depuis le début de l'année 2021, 557 personnes sont mortes en Méditerranée centrale en tentant de rejoindre les côtes européennes à bord d'embarcations de fortune.

L'ONU blâme la Libye et l'Union européenne

Dans un rapport publié mercredi 25 mai 2021, l'organisation internationale pointe clairement la responsabilité de l'Union européenne et de la Libye dans les tragédies que vivent les migrants en tentant de rejoindre l'Europe via la Méditerranée, route migratoire la plus meurtrière au monde.

Selon ce rapport établi par le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH) et intitulé « *Lethal Disregard: Search and rescue and the protection of migrants in the central Mediterranean Sea* » ('Mépris fatal' : Recherche et sauvetage et protection des migrants en Méditerranée centrale), les politiques et les pratiques actuelles "échouent à donner la priorité à la vie, à la sécurité et aux droits de l'Homme des personnes qui tentent de passer d'Afrique en Europe". En d'autres termes, les opérations de recherche et de sauvetage seraient hautement insuffisantes. Sur la période allant de janvier 2019 à décembre 2020, les États membres de l'UE ont réduit leurs opérations de recherche et de sauvetage, tandis que les organisations humanitaires ont, de leur côté, été empêchées de secourir des migrants en mer. Par ailleurs, les navires privés évitent de plus en plus de venir en aide aux migrants en détresse en raison des difficultés pour le débarquement des personnes secourues. Pour l'ONU, les preuves accumulées suggèrent qu'il ne s'agit pas là d'une "anomalie tragique" mais d'un fonctionnement bien établi, d'une "conséquence des décisions politiques et des pratiques concrètes des autorités libyennes, des États membres et des institutions de l'Union européenne, et d'autres acteurs". L'Europe a encouragé Tripoli à assumer une part plus importante des tâches de recherche et de sauvetage. Selon les termes d'un accord entre l'Italie et la Libye, soutenu par l'Union européenne, les garde-côtes libyens ont ces dernières années été équipés et formés pour pouvoir intercepter en mer des embarcations de migrants. Résultat : en 2020, au moins 10 352 migrants ont été interceptés par les garde-côtes libyens et renvoyés en Libye, contre au moins 8 403 en 2019. Arrivés dans ce pays, ils sont confrontés à une série de violations et d'abus graves des droits de l'Homme, accuse le rapport qui conclut que la Libye n'est pas un lieu sûr où débarquer les migrants. Les politiques et pratiques actuelles en Méditerranée centrale permettent ainsi violations et abus à l'encontre des migrants plus qu'elles n'y mettent fin. la responsable des droits de l'Homme des Nations unies, a appelé Tripoli et Bruxelles à **réformer de toute urgence leurs politiques de recherche et de sauvetage**. "La véritable tragédie est qu'une si grande partie de la souffrance et des morts le long de la route de la Méditerranée centrale est évitable", a déclaré l'ancienne présidente chilienne. "Chaque année, des personnes se noient parce que les secours arrivent trop tard, ou n'arrivent jamais. [...] Ceux qui sont secourus sont parfois contraints d'attendre des jours ou des semaines avant d'être débarqués en toute sécurité ou, comme c'est de plus en plus souvent le cas, sont renvoyés en Libye qui, comme cela a été souligné à d'innombrables reprises, **n'est pas un port sûr...** Si nous partageons l'objectif commun de veiller à ce que personne ne se sente forcé de mettre sa famille sur des bateaux délabrés ou de risquer sa propre vie en quête de sécurité et de dignité, la réponse ne peut pas consister simplement à empêcher les départs de Libye ou à rendre les voyages plus désespérés et dangereux... Tant qu'il n'y aura pas suffisamment de **canaux de migration sûrs, accessibles et réguliers**, les gens continueront à essayer de traverser la Méditerranée centrale, quels que soient les dangers ou les conséquences". Les pratiques en œuvre "échouent à donner la priorité à la vie, à la sécurité et aux droits de l'Homme des personnes qui tentent de passer d'Afrique en Europe".

FRONTEX

Un **recours** contre l'agence de surveillance des frontières de l'UE Frontex a été introduit le 21 mai 2021 auprès de la **Cour de justice de l'UE**, au nom de deux demandeurs d'asile : un mineur

congolais et une Burundaise qui avaient atteint l'île de Lesbos, en Grèce. Tous deux se disent victimes de violences et de refoulements. Ils affirment avoir été "agressés, volés", "détenus", puis "expulsés collectivement et finalement abandonnés sur des radeaux, sans moteur, ni eau, ni nourriture". Des accusations qui s'ajoutent aux nombreux autres témoignages allant dans ce sens, récoltés par des médias, des ONG (voir lettre 8). Frontex sera conduite devant un tribunal pour des violations des droits de l'Homme. Frontex y est accusée d'être impliquée, avec les garde-côtes grecs, dans des incidents de refoulement de bateaux de migrants à la frontière entre la Grèce et la Turquie. Plus récemment, en février, une ONG allemande a publié un rapport indiquant que près de 10 000 refoulements sont survenus en 2020. En janvier 2021, Frontex avait suspendu ses activités en Hongrie après une décision de la Cour de justice européenne critiquant le système d'asile de ce pays et les expulsions illégales de migrants (voir lettre 12). Mais malgré cela, à ce jour, la Cour n'a jamais examiné les pratiques de Frontex ni offert de recours à ses innombrables victimes. Selon Frontex, toutefois, "aucune preuve" de violation des droits humains n'a été établie dans une enquête interne mise en place par le conseil d'administration de l'agence (voir lettre 10). Cette enquête avait été menée en janvier 2020 à la suite d'accusations de refoulements illégaux de migrants (voir lettre 10).

LES NAVIRES

Les navires humanitaires (Ocean Viking, Sea Watch, Mare Jonio....) sillonnent une partie très limitée de la mer Méditerranée. La présence de ces ONG est loin d'être une garantie de secours pour les migrants qui veulent tenter la traversée depuis les côtes africaines. Beaucoup d'embarcations passent inaperçues dans l'immensité de la mer. Beaucoup de canots sombrent aussi sans avoir été repérés. La Méditerranée reste aujourd'hui la route maritime la plus meurtrière au monde.

À la date du 10 mai 2021, aucun navire humanitaire n'était présent dans la zone de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale. Le Sea-Eye 4 reprendra ses activités à la mi-mai 2021.

Le Geo Barents

Il y aura bientôt un nouveau navire humanitaire en Méditerranée centrale. L'ONG **Médecins sans frontières** (MSF) a annoncé dans un communiqué publié jeudi 13 mai 2021, la reprise de ses activités de recherche et de sauvetage pour sauver la vie des réfugiés et des migrants qui tentent la traversée en mer depuis la Libye. L'ONG affrètera son propre bateau : le Geo Barents. Cet ancien navire sismique est immatriculé en Norvège. Le bâtiment long de 76,95 mètres a subi des modifications pour répondre aux normes des navires de sauvetage. Il dispose de deux ponts pour les survivants; un pour les hommes et un pour les femmes et les enfants. Il est doté d'une clinique, d'une salle de soins pour les sages-femmes et d'une salle d'observation pour toutes les activités médicales. Il est également équipé de deux bateaux de sauvetage rapides destinés aux activités de secours.

"Notre retour en mer est le résultat direct des politiques européennes irresponsables de non-assistance aux personnes en danger en mer, qui les condamnent à mort". Au fil des ans, les gouvernements européens se sont progressivement désengagés de la recherche et du sauvetage proactifs en Méditerranée centrale ; ils ont manqué à leur devoir d'assistance aux personnes en danger et ont délibérément entravé, voire criminalisé, le travail indispensable des ONG de recherche et de sauvetage. MSF demande la fin du soutien de l'UE aux garde-côtes libyens et du renvoi forcé de personnes en Libye.

Le 24 mai 2021, dans le détroit de Gibraltar, l'équipage a sauvé trois personnes qui ont été transférées à bord d'un navire de garde-côtes, à la demande des autorités maritimes espagnoles.

L' Aita Mari

Parti le 8 mai 2021 des côtes espagnoles, il est en route vers la SAR zone. Le 23 mai 2021 il est intervenu dans la signalisation d'un bateau de migrants (voir ci-dessous : Tunisie).

L'Alan Kurdi (ou Sea-Eye 3)

L'Alan Kurdi de l'ONG Sea-Eye est quant à lui toujours en maintenance en Espagne à la mi mai 2021.

Le Sea-Eye 4

Il est arrivé vendredi 14 mai 2021 au large des côtes libyennes pour effectuer sa première mission de sauvetage. En seulement quatre jours, le navire humanitaire de l'ONG allemande éponyme a effectué six sauvetages.

Lundi 17 mai, un sauvetage a eu lieu pour porter secours à environ 100 exilés. Leur canot avait été signalé par la plateforme d'aide aux migrants en mer Alarm Phone. Dans la matinée, le collectif s'inquiétait, il n'était plus en contact avec les naufragés et craignait pour leur vie. Les soi-disant garde-côtes libyens ont dit qu'ils patrouillaient dans la zone, mais ils ne pouvaient pas confirmer le sauvetage de ce bateau. Les cinq autres sauvetages ont eu lieu vendredi 14 et dimanche 16 mai 2021. Le 14 mai 2021, l'équipage a secouru deux Libyens qui fuyaient leur pays en proie à la violence. Dimanche 16 mai, quatre autres opérations ont été effectuées. Au moins 12 migrants ont été soignés dans le petit hôpital du navire, dont un enfant et un homme qui ont dû être stabilisés. Heureusement il n'y a pas de blessés graves parmi les personnes secourues. Le Sea-Eye 4 recherche un port sûr pour y débarquer les naufragés. Après avoir essuyé un **refus de Malte**, le Sea-Eye 4 a été informé mercredi soir 19 mai 2021 par l'Italie qu'il pourrait accoster à Pozzallo, sur la côte sud-est de la Sicile, alors qu'il se trouvait au large de Palerme, au nord-ouest de l'île. Mais pourquoi Pozzallo ? Comment ont-ils eu l'idée d'envoyer un navire de sauvetage avec des centaines de personnes épuisées et 150 enfants pour un voyage en mer de deux jours, alors qu'il était déjà devant un port sûr ? Le Sea-Eye 4 a accosté vendredi 21 mai 2021 au port de Pozzallo. Les 415 naufragés, dont 150 enfants devaient débarquer dans la journée sur le sol italien après avoir effectué des tests nasaux pour détecter d'éventuelles contaminations au Covid-19.

L'Open Arms

Il est retenu par les autorités italiennes pour des irrégularités.

Le SeaWatch3

Le Sea-Watch 3, a été bloqué en mars 2021 par les garde-côtes au port sicilien d'Augusta, sous prétexte, une nouvelle fois, de problèmes de sécurité. Le 19 mai 2021, il a quitté la Sicile après 59 jours de blocage, muni d'une autorisation pour un voyage unique vers un chantier naval en Espagne

Le SeaWatch 4

En quatre jours de navigation dans la zone de détresse de la mer Méditerranée, le navire humanitaire allemand Sea Watch 4 de l'ONG éponyme a porté secours à 455 migrants au large de la Libye. Les deux premiers sauvetages, lors desquels 120 personnes ont été sauvées, ont eu lieu les 29 et 30 avril 2021, le troisième a eu lieu le vendredi 30 avril. Le quatrième a eu lieu dans la nuit du 30 avril au 1er mai, portant assistance à 94 personnes en détresse. Le 1er mai 2021, 97 migrants ont été secourus après avoir passé trois jours en mer. Enfin le sixième et dernier sauvetage a eu lieu dans l'après-midi du 1er mai 2021 avec 51 migrants sortis de l'eau. L'équipage a également repéré les

restes de deux bateaux pneumatiques, dont les passagers ont probablement été interceptés par les garde-côtes libyens. Le navire allemand a rejoint mardi 4 mai 2021 son port de débarquement en Sicile, à Trapani.

En parallèle des nombreuses arrivées dans la péninsule ce week-end 8-9- mai 2021, alors que de nombreux migrants sont en attente de secours, les autorités judiciaires siciliennes ont de leur côté reconduit une mesure d'**interdiction de toute intervention** en mer du navire de sauvetage Sea-Watch 4. Il a terminé sa période de quarantaine et est actuellement amarré dans le port de Trapani, où le navire subit une détention administrative. Il avait été immobilisé à Palerme, en Sicile, pendant six mois, jusqu'en mars 2021, à l'issue d'une inspection ayant permis de trouver un nombre trop important de gilets de sauvetage à son bord par rapport à la taille du navire ! Une manière détournée de bloquer le navire et de l'empêcher de porter secours aux migrants.

L'Ocean Viking

Il a débarqué au port sicilien d'Augusta en Italie les 236 migrants dont 119 mineurs isolés (dont 95 jeunes âgés de 16 et 17 ans, 23 jeunes âgés de 13 à 15 ans et un enfant de moins de 12 ans). Ils ont été conduits dans des structures d'accueil spéciales. Tous les rescapés ont été soumis à des tests de détection du coronavirus. Ils ont eu plus de chance que ceux qui, mercredi 28 avril 2021, dans deux embarcations, ont été interceptées en mer par les garde-côtes libyens et renvoyés en Libye, sous les yeux du navire humanitaire. L'Ocean Viking de SOS Méditerranée est en quarantaine à Augusta, mais après avoir obtenu l'autorisation des autorités sanitaires d'Augusta le 16 mai 2021, il est arrivé dans un chantier naval à Naples le 25 mai 2021, où il a été mis en cale sèche pour un entretien de routine.

TUNISIE

Mercredi 5 mai 2021, 38 migrants, âgées de 20 à 35 ans, dont l'embarcation était sur le point de couler, ont été secourus par la marine tunisienne, au large de l'île de Kerkennah, dans l'est de la Tunisie.

Jeudi 13 mai 2021, au moins 17 migrants se sont noyés au large des côtes tunisiennes. L'embarcation serait partie mardi du port libyen de Zouara en direction de l'Europe. Deux survivantes nigériennes ont été secourues par les autorités tunisiennes et ont été transférées à l'hôpital.

Mardi 18 mai 2021, plus de 50 personnes ont disparu en Méditerranée. Le canot dans lequel se trouvaient environ 90 migrants était parti de Zouara, à 150 km de Zarzis pour rejoindre l'Europe et a fait naufrage. 33 survivants ont été recueillis sur la plateforme pétrolière off-shore Miskar, dans le sud de la Tunisie. Ils sont en majorité originaires du Bangladesh. Les autorités tunisiennes s'efforcent de les rapatrier vers le port tunisien de Zarzis.

Les départ de la Tunisie vers l'Europe ont atteint en 2020 un pic depuis 2011. La majorité des candidats à l'exil ne sont désormais plus des Tunisiens, mais des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne, dont 60% d'Ivoiriens. Les mois de janvier et de février 2021 ont été très perturbés politiquement et socialement, en réaction, l'État a concentré ses forces pour essayer de garder le calme dans les quartiers populaires. La lutte contre les réseaux de passeurs a donc été délaissée. Ils en ont profité. De plus avec la covid, les migrants travaillant au noir ont perdu leur travail (chantiers, cafés, restaurants), ils partent pour l' Europe.

Lors de la **conférence à Lisbonne mardi 12 mai 2021** (voir ci-dessous), le chef du gouvernement tunisien a réitéré l'**opposition** de Tunis à la mise en place sur son territoire de

centres d'accueil pour les migrants cherchant à rallier l'Europe, comme il en existe dans plusieurs autres pays tiers. La Tunisie n'est pas prête du tout pour accepter les ressortissants des autres pays.

Lors d'une visite dans la capitale tunisienne jeudi 20 mai 2021, la ministre italienne de l'Intérieur a annoncé que l'Italie et la Tunisie se sont mis d'accord sur une nouvelle stratégie reposant sur un canal d'échanges directs : il sera instaurer une ligne directe entre les deux pays pour échanger des informations sur les départs irréguliers et pour empêcher les migrants d'arriver en Europe. Les autorités tunisiennes acceptent plus de flexibilité dans les règles de rapatriements de personnes arrivées irrégulièrement en Italie. La ministre italienne de l'Intérieur et la Commissaire européenne aux Affaires intérieures ont proposé des aides économiques à la Tunisie, qui peine à rembourser ses dettes. De nouvelles opportunités d'emploi et de l'espoir pour les jeunes devraient être créés pour aider le pays à faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Un navire de l'armée tunisienne a secouru lundi 24 mai 2021, 95 migrants, parmi lesquels huit bébés et dix femmes, au large de la ville de Zarzis. Partis à l'aube des côtes libyennes, ces migrants, originaires de pays d'Afrique subsaharienne, tentaient de rallier l'Europe à bord d'une embarcation pneumatique. Ils étaient en danger puisque le moteur de leur embarcation est tombé en panne. Après avoir localisé un appel de détresse envoyé par l'ONG Alarm Phone le 23 mai 2021, l'équipage du **Aita Mari** a signalé que deux navires marchands maltais s'étaient portés au secours de l'embarcation pneumatique jusqu'à ce que la Marine tunisienne intervienne. Les migrants ont été emmenés sur la base maritime de Sfax pour être présentés aux unités de la garde nationale (gendarmerie) qui prendra les mesures juridiques nécessaires à leur rencontre.

LIBYE

Au moins 11 personnes se sont noyées, dimanche 2 mai 2021, le canot pneumatique sur lequel elles se trouvaient ayant chaviré, au large de la Libye. Le drame a eu lieu près de la ville de Zaouia, dans l'ouest du pays. Les garde-côtes libyens ont indiqué avoir sauvé la vie de 12 des migrants impliqués dans le naufrage. Une vingtaine de personnes avaient pris place sur cette embarcation, en direction de l'Europe.

Les garde-côtes libyens ont intercepté, durant le week-end du 1er mai 2021, au large de la côte ouest de la Libye plus de 600 migrants qui tentaient de gagner l'Europe par la mer, à bord de quatre canots pneumatiques.

Lundi 10 mai 2021, un migrant a perdu la vie et vingt-trois autres sont présumés morts. Un seul corps a pu être repêché après le drame ; quarante-deux survivants ont été ramenés à Tripoli par les garde-côtes libyens. Les survivants qui souffraient de brûlures ont été soigné par le comité international de secours. Dimanche 9 mai 2021, cinq personnes, dont une femme et un enfant, s'étaient déjà noyées au large de la Libye alors qu'elles tentaient de rejoindre l'Europe. Au moins 45 personnes étaient à bord. Des pêcheurs avaient secouru 40 migrants impliqués dans ce naufrage, qu'ils ont ramenés à terre. Des corps de migrants issus de ces deux naufrages au large de la Libye ont été ramenés par les vagues sur les côtes depuis lundi 10 mai 2021. Dimanche 9 mai 2021, plus de 700 migrants, répartis dans neuf embarcations différentes, ont été interceptés en mer par les garde-côtes libyens et menés dans des centres de détention surpeuplés.

Dimanche 16 mai 2021, plus de 680 migrants ont été interceptés en mer et renvoyés en Libye. Ils ont ensuite été transférés en centres de détention, connus pour leurs conditions de vie déplorables. Personne ne devrait être arbitrairement détenu ou soumis à des violations des droits de l'Homme.

Depuis le début de l'année 2021, plus de 8 000 migrants ont été interceptés en mer par les garde-côtes libyens et renvoyés en Libye. Un chiffre en nette augmentation comparé aux mêmes périodes de 2020 et de 2019. 4 000 sont enfermés dans les centres de détention officiels, les autres sont portés disparus, ou dans des centres officieux !

Les corps de bébés, de jeunes enfants et d'une femme ont été retrouvés samedi 22 mai 2021 sur la plage de Zouara (lieu de départ des embarcations de migrants vers l'Europe) par un habitant et ont été récupérés dans la journée par l'armée libyenne pour être enterrés au cimetière voisin d'Abu Qamash. Depuis le début de l'année, au moins 685 migrants sont morts en mer en tentant de rejoindre les côtes européennes, d'après l'OIM. La grande majorité d'entre eux ont perdu la vie en Méditerranée centrale, au large de la Tunisie et de la Libye. Ce bilan pourrait être encore plus lourd : en effet, des naufrages peuvent se produire en mer loin des regards et dont personne n'a connaissance en raison de l'absence de navires humanitaires dans la zone de recherche et de sauvetage (SAR zone).

Selon le rapport de l'ONU (voir ci-dessus), les garde-côtes libyens continuent d'adopter « un comportement imprudent et violent », notamment en tirant sur les navires ou à proximité, en les percutant, en commettant des violences physiques sur les migrants et en tenant des propos menaçants ou racistes envers ces derniers. Les migrants passant par la Libye se retrouvent très souvent déshydratés et affamés et sont victimes de détention arbitraire, de violences sexuelles et de mauvais traitements. En mer, ils risquent leur vie sur des bateaux bondés et délabrés, et sont souvent laissés à la dérive pendant des jours sans nourriture, sans eau ou sans soins médicaux adéquats.

L'un des principaux **trafiquants** d'êtres humains de Libye, a été **reconnu coupable** de cinq chefs d'accusation par un tribunal éthiopien, fin avril. L'homme érythréen est connu pour avoir été durant des années l'un des chefs d'une prison de Bani Walid, où tortures, viols et meurtres sont monnaie courante (voir ci-dessous à ETHIOPIE).

MALTE

La plateforme d'urgence téléphonique, Alarm Phone, a lancé dimanche des appels à l'aide pour recueillir les passagers de cinq bateaux transportant plus de 400 personnes au large de Malte.

UNION EUROPEENNE

Triste bilan : Refoulements illégaux aux portes de l'UE

The Guardian publie le mercredi 5 mai 2021 un article indiquant que plus de 2 000 demandeurs d'asile sont morts aux portes de l'Union européenne (UE) à la suite de refoulements illégaux effectués par des états membres et l'agence Frontex. Chiffres établis grâce aux rapports publiés par les agences de l'ONU, combinés à une base de données d'incidents collectés par des organisations non gouvernementales. Depuis janvier 2020, l'Italie, Malte, la Grèce, la Croatie et l'Espagne ont durci leur politique migratoire. Depuis les fermetures partielles ou complètes des frontières pour enrayer l'épidémie de coronavirus, ces pays ont payé des États non membres de l'UE et enrôlé des navires privés pour intercepter les bateaux en détresse en mer et envoyer les passagers dans des centres de détention. Parmi les points de passage où ont lieu le plus d'abus, on trouve la frontière entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Depuis janvier 2020, la Grèce a également

refoulé illégalement quelque 6 230 demandeurs d'asile de ses côtes. Environ 15 500 demandeurs d'asile ont été interceptés en mer et ramenés à Tripoli par des garde-côtes libyens qui opèrent avec le soutien de l'UE. L'Italie et la Libye sont accusées de fermer les yeux sur les drames qui se passent en Méditerranée et de manquer à leur devoir de porter secours aux embarcations qui se trouveraient en difficulté dans leur zone de recherche et sauvetage. L'île de Malte est également concernée qui empêche les embarcations de migrants de débarquer sur l'île méditerranéenne.

Conférence à Lisbonne sur les flux migratoires

Le 11 mai 2021, le Portugal qui préside le Conseil de l'Europe a organisé une conférence à laquelle ont été invités : les ministres des États membres de l'UE, la Commission européenne, l'Union africaine, des ministres des pays voisins de l'Afrique du Nord (L'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie, le Sénégal, le Niger, l'Égypte et la Libye) ainsi que des représentants des organisations internationales et des agences européennes. Ils ont réfléchi sur la gestion des flux migratoires et la mise en place de voies d'accès légales sûres vers l'Europe.

Les différents intervenants des pays africains ont souligné les aspects positifs de la migration comme vecteur de développement économique, social et culturel. Ils ont demandé la mise en place effective de voies de migration légales qui soient mutuellement bénéfiques. L'Organisation internationale pour les migrations a demandé à tous les États d'inclure les migrants dans leurs plans de vaccination nationaux. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés a martelé que les décès en Méditerranée doivent cesser et que la charge de la migration doit être répartie de manière équitable. Les États membres doivent mettre en place une capacité de sauvetage étatique. Seule une minorité des migrants tente de rejoindre l'Europe; la migration inclut des mouvements de réfugiés et il ne faut pas oublier leurs besoins de protection internationale. L'Europe doit mettre en place un système de protection robuste et durable. La migration est un phénomène normal qui persistera et le droit de quitter son territoire est un droit fondamental. Or, pour pouvoir le faire, il faut disposer de voies d'accès légales. S'il n'y en a pas, les migrants ne peuvent pas respecter les règles d'entrée des pays de destination et risquent leur vie en Méditerranée, voire tombent entre les mains de trafiquants ou, pire, de geôliers sans scrupules. La gestion des flux migratoires relève d'une responsabilité partagée entre pays d'origine, de transit et de destination. L'Europe doit déployer d'énormes efforts afin de mener une politique migratoire qui reste fidèle aux valeurs et principes qui la définissent comme Union européenne. Elle doit garantir un traitement digne aux migrants dans le plein respect de la Convention de Genève. Qui exige qu'il n'y ait pas de refoulements, que l'UE dispose d'une capacité de sauvetage en mer et que les pays européens garantissent un accueil et des perspectives d'intégration appropriées.

Pour la commissaire européenne chargée des affaires intérieures, les progrès sont en fait très lents. La réunion de Lisbonne a été marquée par l'intervention de l'Italie qui une nouvelle fois réclame que soit mis en place rapidement des mécanismes de solidarité "concrets et solides, y compris d'urgence" à l'intérieur des frontières de l'Union, afin de relocaliser des migrants dans une dizaine de pays, dont la France, l'Allemagne, le Portugal, la Roumanie ou encore la Finlande. En effet, entre le 1er janvier et le 11 mai 2021, ont débarqué sur les îles de Lampedusa et de Sicile près de 13 000 personnes parties des côtes nord-africaines sur des embarcations de fortune, soit trois fois plus qu'en 2020 à la même période et 10 fois plus qu'en 2019, selon les chiffres du gouvernement. Le Premier ministre italien souhaite voir ajoutée la question des migrants à l'ordre du jour du Conseil européen des 24 et 25 mai 2021.

L'UE prépare un nouveau pacte sur la question. Les Européens cherchent à développer les mécanismes de coopération pour une intervention plus ciblée dans les pays d'origine des migrants,

et à renforcer le combat contre les trafiquants d'êtres humains. Le retour volontaire et la réintégration dans les pays d'origine, et l'instauration de couloirs d'émigration légale ont reçu un bon accueil. La seule façon de gérer efficacement les flux migratoires est d'investir dans les relations entre les pays d'origine, de transit et de destination.

Une nouvelle réunion aura lieu avant l'été 2021, afin d'assurer un dialogue entre les ONG de recherche de sauvetage, les navires commerciaux et les agences européennes et internationales.

L'accueil des migrants en Europe

L'arrivée des migrants en Europe a tendance à se ralentir : il a diminué de 50% depuis 2015. Mais les pays de l'UE se montrent plus ou moins ouverts. Les règles concernant le droit d'asile sont assez similaires dans tous les pays de l'UE puisque toutes se réfèrent à la convention de Genève de 1951 qui confère le statut de réfugié à « toute personne craignant d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques ». Ce statut ouvre droit à l'asile dans le pays d'arrivée sous la forme d'un titre de séjour. Cela dit, certains pays mentionnent le droit d'asile dans leur texte constitutionnel qui élargit le droit à une protection. Il en est ainsi en Allemagne où une protection subsidiaire est accordée aux personnes exposées « à des dangers » dans leurs pays. Quant à la France, le préambule de la constitution de 1946, repris par celle de 1958, pose que **le droit d'asile s'applique à « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté »**.

Mais, les pays se montrent plus ou moins enclins à accorder l'asile à ceux qui en font la demande. En s'appuyant sur les chiffres harmonisés produits par l'office européen Eurostat, on constate qu'en 2019 : l'Espagne n'a rejeté que 34% des demandes d'asiles qui lui étaient adressées, en Allemagne, 55% , plus de 70% en Suède, plus de 75% en France et 80% en Italie. Partout, face aux crispations récentes des opinions publiques, les réponses négatives ont augmenté mais singulièrement en Suède et en Italie.

Les « déboutés de l'asile », ne sont en moyenne que 28% à repartir car le renvoi vers le pays d'origine se heurte souvent à la réticence des autorités de ce pays, malgré l'existence de nombreux accords bilatéraux et européens dits de « réadmission ».

Les nombres de « reconduits à la frontière » diffèrent : pour 2019, 25.000 en Allemagne, 18.000 en France, 11.000 en Espagne... Mais la proportion **d'expulsions effectives** varie considérablement : il est de 88% en Pologne et de 52% en Allemagne ; mais seulement de 30% en Espagne, de 24% en Italie et, n'atteint que **14% en France**. La France est le pays qui prononce, en Europe, le plus grand nombre de **décisions d'éloignement : près de 125.000** en 2019, soit deux fois et demi plus que l'Allemagne et près de cinq fois plus que l'Italie. Car il a plutôt d'un **excès de rigueur venant de préfets sous pression du pouvoir politique** qui multiplie des décisions d'expulsion sans se préoccuper de savoir si elles sont exécutoires !

Les 27 ont déjà tenté à plusieurs reprises de changer le traité de Dublin qui fait que les demandes d'asile se font dans le premier pays d'arrivée, donc souvent en **Grèce** ou en **Italie**. Mais toutes les tentatives pour une meilleure répartition se sont heurtées à l'opposition de la **Pologne**, de la **Hongrie**, de la République **Tchèque** et de la **Slovaquie**.

Le Danemark, autrefois terre d'accueil, est aujourd'hui un des premiers pays européens à renvoyer des réfugiés syriens à Damas, sous prétexte qu'il n'y a plus de combats dans la région. La montée du populisme et de l'extrême droite ont convaincu le gouvernement social démocrate d'adopter cette stratégie. Plusieurs dizaines de Syriens qui bénéficiaient d'une protection temporaire sont donc appelés à partir. Faute de quoi ils seront placés dans un centre de rétention.

Le Royaume-Uni est-il la destination rêvée de la majorité des demandeurs d'asile ? On pourrait le croire au vu du flot migratoire qui semble converger vers le Nord pour aboutir aux côtes de la Manche et ses traversées meurtrières. Mais en fait, les réfugiés sont bien peu nombreux au regard du nombre de migrants qui résident en Grande-Bretagne.

La France accorde assez **peu de titres de séjours et prononce beaucoup d'expulsion qui sont rarement exécutées**. À Paris, il existe des structures d'accueil pour les gays et lesbiennes ; ils ont fui une violence extrême. Ils viennent d'Haïti, d'Afrique de l'Ouest du Pakistan ou du Bangladesh.

Le Haut Commissariat aux Réfugiés estime déjà que le droit d'asile est en péril en Europe, en raison des tactiques de refoulements et des politiques anti-migratoire. La même instance prévient que d'ici 2050, il faudra compter avec **200 à 250 millions de réfugiés climatiques**. L'Italie est un des premiers pays à avoir accordé ce statut.

DANEMARK

Des manifestations ont réuni plusieurs milliers de personnes, mercredi 19 mai 2021, dans une vingtaine de villes du Danemark en **soutien aux déplacés syriens** après les mesures inédites et radicales prises par le gouvernement social-démocrate. Depuis le début de l'année, les autorités danoises ont révoqué les permis de séjour de centaines de personnes au motif que la région de Damas en Syrie serait désormais sans danger (voir lettre 15).

ESPAGNE

Le département des migrations de la Conférence épiscopale espagnole déplore la politique de l'Espagne et appelle les autorités à « **accueillir intégralement les migrants** », et demande aux paroisses locales d'aller dans ce sens : « Il s'agit d'une situation dramatique pour les personnes qui fuient la famine, la guerre, les difficultés, les problèmes... L'Église doit être une maison accueillante pour tous ».

Canaries

Un bébé d'à peine quelques heures, né à bord d'une embarcation de fortune, a été sauvé par les garde-côtes espagnols, vendredi 30 avril 2021, ainsi que sa mère, 11 femmes, 4 mineurs et 28 hommes, d'origine subsaharienne. Leur bateau a été remorqué jusqu'au port d'Arguineguin, sur l'Île de Grande Canarie. La petite fille, née jeudi 29 avril en pleine mer, et sa mère ont été emmenées à l'Hôpital universitaire des Canaries : Le bébé se porte bien.

Le directeur de **Frontex**, l'agence européenne de surveillance des frontières, s'est rendu, mercredi 12 mai 2021, aux Canaries. Ce déplacement est stratégique, Frontex ayant pour mission de réduire la vulnérabilité des frontières extérieures de l'Union européenne et d'en garantir la sécurité. La coopération entre les autorités espagnoles et Frontex est essentielle pour toute l'Europe. Durant cette visite, le Directeur a inspecté les installations de Barranco Seco, un camp créé en 2020 par l'Espagne sur l'île de Grande Canarie, pour y héberger les migrants débarqués. Il a rencontré les 41 agents de Frontex.

Fuerteventura

Un migrant guinéen arrivé en octobre 2020 dans l'archipel des Canaries, est enfermé dans un centre de quarantaine sur l'île de Fuerteventura. Ce centre, appelé la "Nave del Queso", doit

permettre aux migrants positifs au Covid-19 et leurs cas contacts de s'isoler. Dans la journée, on ne va pas dehors, absolument tout, est fermé. On y manque de nourriture, et d'eau à boire. Les gens sont malades, physiquement et psychologiquement. Effectivement, dans un rapport publié le 23 avril, Amnesty International Espagne estimait que ce centre de quarantaine ne répondait pas aux conditions sanitaires minimales. Dans les structures officielles de l'archipel, il ne resterait que 7000 migrants, dont près de 2 000 mineurs. Des chiffres auxquels il faut ajouter les personnes se trouvant dans les campements informels, selon les associations. Sur les quatre premiers mois de l'année 2021, au moins 4 300 migrants ont été envoyés en Espagne continentale, contre seulement 2 100 sur toute l'année 2020.

En 2020, 23 023 migrants ont atteint les Canaries et au moins 1851 personnes sont mortes.

Ténérife

Remorqué par un navire de secours, le bateau à bord duquel se trouvaient les 24 cadavres est arrivé sur l'île de Ténérife (voir lettre 15).

Ceuta

Fin avril 2021, une centaine de migrants avaient déjà rejoint à la nage Ceuta depuis le Maroc durant un week-end, par groupes de 20 à 30. Les traversées à la nage se sont multipliées avec la pandémie de coronavirus. Avant, beaucoup de migrants voulant entrer à Ceuta et Melilla se cachaient dans les remorques de camions, mais avec l'épidémie et la fermeture des frontières terrestres, les candidats à l'immigration ont cherché de nouveaux moyens pour entrer dans les enclaves, comme la nage. L'escalade des triples grillages de barbelés est aussi devenue de plus en plus compliquée, car les contrôles espagnols et marocains se sont intensifiés et grimper sur les barbelés entraîne souvent des blessures et les coups des policiers espagnols. Certains migrants préfèrent donc s'engager vers le large, contourner la jetée grillagée pour tenter d'atteindre les plages de Ceuta et Melilla.

Lundi 17 mai 2021, plus de 80 personnes ont rejoint l'enclave espagnole. Certains ont utilisé des bouées gonflables tandis que d'autres ont rejoint l'enclave espagnole sur des canots pneumatiques. La marée était basse et à certains endroits, on pouvait pratiquement arriver en marchant. Partis dans la nuit depuis des plages situées à quelques kilomètres au sud de Ceuta, ils ont été arrêtés lorsqu'ils sont entrés sur le territoire espagnol. Le groupe était principalement composé de jeunes hommes mais aussi d'enfants et de femmes. Depuis les premières heures de la journée, les arrivées se sont multipliées et les autorités espagnoles ont évoqué une journée record après l'arrivée par la mer ou par voie terrestre de plus de 6 000 migrants, dont un millier de mineurs. Toutes ces personnes devaient être accueillies dans des hangars sur la plage d'El Tarajal. Mardi matin 18 mai 2021, des centaines d'autres attendaient encore à la frontière marocaine de pouvoir entrer à Ceuta, malgré le déploiement de blindés et de renforts des forces de l'ordre espagnoles et marocaines. Une centaine de personnes ont tout de même réussi à pénétrer dans l'enclave.

La fermeture des frontières a aussi **séparé nombre de familles marocaines**. Beaucoup de mères, de pères, d'enfants ou de **conjoint** **qui travaillaient dans les enclaves sont bloqués depuis des mois à Ceuta et Melilla et ne peuvent plus voir leurs proches restés de l'autre côté de la rive**. L'exil de lundi a permis la réunification de certaines de ces familles. L'économie urbaine de Nador et Fnideq se base sur les échanges avec Ceuta et Melilla. Depuis plus d'un an, le commerce informel entre les deux régions est au point mort alors que de nombreuses familles vivaient de ces revenus. Les passages vers les enclaves espagnoles à la nage sont également une opportunité pour les jeunes sans moyens financiers car les passeurs ne sont pas impliqués dans ces traversées, ce qui

rend le voyage peu coûteux. À leur arrivée à Ceuta, les migrants ont été transférés dans un stade "en vue de procéder à leur expulsion ; 2 700 migrants - sur les 6 000 arrivés lundi - ont déjà été renvoyés, mardi, au Maroc.

Mardi 18 mai 2021, les arrivées se poursuivent. L'Espagne a déployé mardi matin l'armée à sa frontière avec le Maroc. Des soldats effectuent des patrouilles aux côtés de la police espagnole aux abords du territoire et à l'intérieur de Ceuta pour maintenir l'ordre dans les rues de la ville. Le Maroc a également renforcé son dispositif de surveillance aux premières heures du jour autour du poste frontière de Fnideq, ville limitrophe de Ceuta. Les forces de l'ordre marocaines ont utilisé des gaz lacrymogènes et des armes non létales pour disperser la foule réunie qui tentait d'entrer dans l'enclave. Le Maroc a décidé de rappeler son ambassadrice en Espagne pour consultation.

Le mercredi 19 mai 2021, la réaction de l'Espagne a été rapide : environ 4.800 personnes ont été renvoyées de l'enclave espagnole sur les 8.000 qui ont passé la frontière. L'afflux de migrants a ralenti mercredi 18 mai 2021 et des militaires et des policiers espagnols ont accompagné directement certains d'entre eux au Maroc avec des bus affrétés par Rabat qui ont ramassé toute la journée de jeudi des migrants expulsés ainsi que ceux qui espéraient franchir à leur tour la frontière, pour les ramener dans leurs villes d'origine. Beaucoup de ceux qui ont été refoulés, dont un nombre impressionnant de mineurs, sont restés tant qu'ils le pouvaient à proximité de la frontière. Mais depuis mercredi 18 mai 2021, même les plus téméraires ont été bloqués par les forces marocaines, refoulés par les gardes espagnols ou dissuadés par les tirs de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc. Pieds nus ou en sandales, habits déchirés par les barbelés, couverts de sable ou de poussière, certains ont encore tenté de forcer le passage dans la nuit de mercredi à jeudi, provoquant des heurts avec les forces marocaines. L'épisode nocturne le plus violent a vu un millier de jeunes Marocains jeter des pierres sur les forces de l'ordre à Fnideq avant d'incendier la moto d'un responsable local de sécurité et de mettre le feu à des poubelles. La préfecture de Ceuta indique que, mercredi après midi 5 600 personnes avaient déjà été expulsées vers le Maroc.

Jeudi 20 mai 2021, le corps sans vie d'un homme jeune flottant à la dérive non loin du rivage a été repêché par la garde-civile espagnole. Lundi déjà, le corps d'un premier homme avait été découvert sur la plage. Il se pourrait que d'autres corps soient découverts les prochains jours. De nombreuses personnes ont disparu en traversant à la nage.

Ces dernières arrivées de migrants interviennent dans un contexte de tensions diplomatiques entre Madrid et Rabat. Ainsi, le Maroc, allié clé de Madrid dans la lutte contre l'immigration illégale, a convoqué fin avril l'ambassadeur espagnol à Rabat pour exprimer son "exaspération" à l'égard de l'accueil en Espagne, pour y être soigné, du chef des indépendantistes sahraouis du Front Polisario, Brahim Ghali. Le conflit au Sahara occidental, ancienne colonie espagnole classée "territoire non autonome" par les Nations unies en l'absence d'un règlement définitif, oppose depuis plus de 45 ans le Maroc au Front Polisario, soutenu par l'Algérie. L'Espagne a privilégié sa relation avec le Polisario et l'Algérie qui soutient les indépendantistes sahraouis, plutôt que sa relation avec le Maroc. Le Polisario réclame un référendum d'autodétermination alors que Rabat, qui considère le Sahara comme une "cause nationale", propose une autonomie sous sa souveraineté (La souveraineté espagnole sur Ceuta remonte à 1580 et sur Melilla à 1496). Pour montrer sa désapprobation à l'hospitalisation du chef des indépendantistes sahraouis du Front Polisario en Espagne, le **Maroc a diminué drastiquement ses contrôles aux abords des enclaves espagnoles**, laissant des milliers de migrants traverser la frontière. Le Maroc ne veut plus être le gendarme de l'Espagne en matière migratoire et veut la réciprocité dans les relations qu'il entretient avec l'Espagne. Le Conseil européen, a exprimé, « tout son soutien et sa solidarité avec l'Espagne ». Pour la commissaire aux Affaires intérieures de l'UE, « l'Union européenne veut bâtir une relation avec le Maroc basée sur la confiance et des engagements partagés. La migration est un élément clé à cet égard ».

Les 22 et 23 mai 2021, trois morts noyés en voulant arriver vers ce territoire espagnol, ont été enterrés dans le cimetière musulman, proche de la mosquée Sidi Embarek de Ceuta. Les tombes sont pour l'instant anonymes, car l'identité des défunts n'a pas encore été confirmée. Toilettes, prière, mise en terre... la cérémonie se déroule dans le respect des traditions musulmanes en présence de quelques personnes seulement, émues du sort de ces deux anonymes. La cérémonie a été filmée, pour permettre à la famille des défunts, une fois formellement identifiés, de voir comment s'est déroulé l'enterrement de leur proche. Cette étape est importante pour les familles.

7 000 migrants sont repartis volontairement ou ont été reconduits au Maroc. Parmi ceux qui restent à Ceuta (dont de très nombreux mineurs), une partie est accueillie dans des centres, où ils dorment, sont nourris et reçoivent des produits d'hygiène de base. D'autres se trouvent encore dans les rues de la ville. Des habitants se mobilisent pour leur venir en aide. Des familles anonymes de Ceuta sont venues faire la distribution à une centaine de jeunes, dans des assiettes en plastique, avec une brique de jus de fruits. « Nous sommes là pour soutenir ces enfants. Parce que c'est vrai, ce sont des enfants, ce ne sont pas des adultes qui peuvent se défendre tout seuls. Ils n'ont pas à manger. Ils n'ont pas de vêtements. Et donc nous leur venons en aide comme nous pouvons. Mais il y a tous ces enfants qui pourraient être les nôtres, donc nous avons voulu leur offrir un plat aujourd'hui. »

Des jeunes veulent utiliser un téléphone, pour pouvoir envoyer un message à leur famille par WhatsApp. Une ONG d'aide à l'enfance, qui mène aussi des actions au Maroc se sert des réseaux sociaux (Facebook) pour **que les familles puissent se retrouver**. Des familles marocaines envoient des photos de jeunes qui sont publiées sur Facebook, en espérant que des personnes de Ceuta pourront les reconnaître.

La ministre espagnole des Droits sociaux a annoncé mardi 25 mai 2021 qu'environ 200 mineurs non-accompagnés seront répartis dans diverses régions d'Espagne continentale. « De cette manière, nous facilitons la prise en charge de ceux qui viennent d'arriver et de ceux qui sont avec nous depuis longtemps ». 800 mineurs marocains se trouvent encore à Ceuta. La priorité de la ville est de retrouver les parents et pour cela a ouvert une ligne téléphonique, qui a reçu plus de 4 400 appels en 24 heures afin d'assurer le retour immédiat de l'enfant, parce que c'est ce que les parents et les enfants veulent.

MELILLA

Mardi 18 mai 2021, à minuit, une quarantaine de migrants ont été interceptés par les autorités espagnoles. Ils venaient juste de passer en territoire espagnol par la mer. Deux heures plus tard, toutes les personnes arrêtées ce soir-là ont été renvoyées directement au Maroc. Les arrivées - quasi-quotidiennes - sont rarement massives : souvent à une trentaine de personnes. Ceux qui ont réussi à entrer dans Melilla, ont tous été pris en charge par les autorités. Aucun n'a dormi dehors. Ils ont été transférés dans un centre spécial pour respecter une quarantaine obligatoire, puis ils rejoindront le CETI. Les demandeurs d'asile qui attendent de pouvoir rejoindre le continent sont logés au CETI, le seul centre d'accueil de la petite enclave. Les mineurs isolés sont, eux, dirigés vers des structures spécialement conçues pour eux. Au CETI, il y a actuellement 1 000 personnes, c'est plus que la capacité maximale de 700 personnes, mais c'est assez bas comparé aux années précédentes. Il y a eu jusqu'à 1 700 migrants en 2019 au CETI. Depuis le mois de mars 2020, les demandeurs d'asile de Melilla sont bloqués dans l'enclave car il est impossible de les transférer vers le continent espagnol.

Plusieurs migrants tentent toujours depuis lundi 17 mai 2021, de franchir la haute barrière qui sépare le Maroc de Melilla. La ville est entourée d'une double enceinte grillagée de 6 mètres de haut gardée par des miradors, un système de surveillance par radar et des caméras infrarouges. Dans

la nuit de jeudi 20 à vendredi 21 mai 2021, des dizaines de tentatives de passage via différents moyens, parfois infructueuses ont eu lieu. Cette nuit-là, 30 marocains sont parvenus à sauter le grillage et à fouler le sol espagnol. Mardi 18 mai 2021, à l'aube, 86 personnes, dont une femme, étaient déjà parvenues à passer la clôture sur un groupe de plus de 300 migrants.

Les autorités de Melilla ont amplifié la surveillance de leurs frontières afin qu'un événement similaire à Ceuta ne s'y déroule pas. Mais la "**déferlante migratoire**" relève du fantasme. Depuis le début de l'année 2021, il y a eu environ 800 arrivées. En 2020, environ 1 300 personnes sont arrivées à Melilla, contre 5 000 arrivées en 2019.

Refusant de retourner dans leur pays d'origine, des centaines de **jeunes marocains**, de moins de 25 ans, vivent à Melilla sans aucune ressources et sans papiers. Bloqués dans l'enclave, dormant dans des immeubles abandonnés ou à flanc de falaises sous des abris de fortune, ils se disent abandonnés par l'Espagne. Pour sortir de Melilla, il n'y a qu'un moyen : se cacher dans un ferry et quitter l'enclave. Ils vivent souvent dans des abris de fortune cachés dans les buissons, ou parfois perchés à flanc de colline, à plusieurs mètres du sol. Ils seraient environ 200 ou 300, administrativement inexistant, à vivre sur le sol espagnol. Il est presque impossible pour eux de demander l'asile, ils sont régulièrement renvoyés dès qu'ils sont interceptés. Les migrants subsahariens, par contre, peuvent déposer une demande d'asile et être transférés vers le continent.

Il y a de nombreuses tentatives d'intrusion dans le port de Melilla pour les candidats à l'immigration clandestine, afin d'**accéder à l'un des ferries** qui relie quotidiennement Melilla à la péninsule, le départ du ferry est à 23h. Les ferries sont la seule option. En effet, pour sortir de Melilla, il n'existe que l'avion ou le port, enclave espagnole sur le sol marocain ; l'avion est inenvisageable car ils n'ont pas d'argent. Certains jeunes sont prêts à tous les risques pour rallier l'Europe. Il faut grimper sur la clôture, qui fait quatre mètres de haut environ, avec, à son extrémité, des barbelés. Tous les autres soirs, la police espagnole est à l'affût. En plus des caméras de surveillance, des barbelés et des chiens, elle patrouille en voiture dans le port. Certains policiers sont violents après avoir repris des jeunes, ces derniers ont des blessures graves à cause des coups reçus. Il y a des policiers qui coupent les cheveux des marocains, qui leur demandent de se déshabiller pour repartir, il y en a qui jettent leurs chaussures dans l'eau. Des bénévoles essaient aussi de repérer les migrants en difficulté. Lorsqu'ils voient des blessés, ils appellent les ambulances, distribuent des dolipranes, pansent les petites et grosses blessures.

GRECE

La Grèce envisage de créer un nouveau camp à Chios, avec une capacité de 1 500 personnes, ce qui assurera la sécurité des résidents et des migrants, selon le gouvernement. Les conditions de vie et le manque d'hygiène dans tous les camps de migrants des îles de la mer Égée - qui hébergent plus de 11 300 personnes - continuent d'être régulièrement décriées par les défenseurs des droits humains.

Le 2 décembre 2020, un somalien de 27 ans monte dans un canot pneumatique depuis les côtes turques avec 33 autres personnes, dont trois enfants, en direction des îles grecques. Les conditions météorologiques sont mauvaises et l'embarcation chavire. Le somalien sans expérience de la navigation, tente d'empêcher un naufrage et prend le contrôle du canot pour sauver la vie de tout le monde, selon des rescapés de l'embarcation. Le bateau fait finalement naufrage près de l'île de Lesbos. Les passagers tombent à l'eau mais sont secourus peu de temps après par les garde-côtes grecs. Deux femmes périssent dans l'accident. Débarqué au port de Mytilène avec les autres naufragés, le somalien est arrêté pour « conduite du bateau » et est accusé d'avoir transporté

illégalement des ressortissants de pays tiers sur le territoire grec : il est soupçonné d'être un passeur. Le somalien est depuis le 2 décembre incarcéré dans une prison de Chios, dans l'attente de son procès. La loi grecque sur la migration est très stricte : il suffit de toucher le gouvernail d'un navire pour être condamné à de nombreuses années de prison en tant que passeur. Pour sa défense, les avocats du Somalien veulent faire valoir la loi grecque relative à l'article 25 du Code pénal, selon laquelle une personne qui enfreint la loi lors d'"une situation d'urgence" ne peut être condamnée si elle permet d'éviter un drame. Il est temps de commencer à appliquer l'ensemble de la loi grecque et non seulement quelques unes qui contribuent à criminaliser les demandeurs d'asile. Il est clair que l'accusé a tenté d'empêcher la mort des passagers et que son contrôle du bateau n'était pas une décision mais une nécessité. Il y a là, une flagrante et grave atteinte au droit d'asile. Le cas de ce Somalien n'est pas un cas isolé : une centaine de migrants sont emprisonnés en Grèce pour les mêmes raisons. Il doit être jugé jeudi 13 mai 2021, à Mytilène (Lesbos) et encourt une peine de prison à perpétuité.

Lesbos

On apprend le 10 mai 2021, que dans le camp de Mavrovouni, (Lesbos) où vivent quelque 6 000 exilés, une trentaine de personnes ont été testées positives au Covid-19 ces derniers jours, et qu'une centaine d'exilés, y compris les familles de personnes infectées, ont été placées en quarantaine dans une partie du camp. Si la pandémie inquiète les exilés, ce n'est pas leur préoccupation principale. La majorité survit sous des grandes tentes, ils sont constamment exposés aux intempéries et à l'absence d'électricité. Les migrants se plaignent aussi de ne pas manger à leur faim et affirment avoir des difficultés dans l'accès à l'hygiène tant les sanitaires sont sommaires. Enfin, les retards dans le traitement de leur dossier d'asile rendent leur avenir incertain et créent un sentiment de crispation, voire de dépression. De plus, les structures sont pour la plupart situées loin des zones habitables, ce qui rend difficile l'accès à la population et aux commerces, mais réduit les risques de transmission de la covid-19. Même si une campagne de vaccination a débuté ces dernières semaines à Lesbos, beaucoup refusent de se faire vacciner, principalement des Africains, en signe de protestation contre leurs conditions de vie.

Chios

Le camp de Vial à Chios accueille actuellement 928 demandeurs d'asile.

Dimanche 9 mai 2021, dans la soirée, un homme de 51 ans, de nationalité irakienne, a été retrouvé inanimé "après un arrêt cardiaque" dans le camp de Vial, le principal camp de migrants de l'île de Chios. Selon le ministère grec des Migrations, la victime souffrait d'une maladie coronarienne. Il vivait dans le camp depuis un an et demi. Le 3 mai 2021, un somalien de 28 ans a été retrouvé mort sous sa tente dans le camp. Il avait deux plaies au niveau de l'oreille et de la main, "probablement des morsures de rats" post-mortem, selon le communiqué d'un médecin sur place. Mais lundi 10 mai 2021, le ministère a assuré que "le ressortissant somalien était mort asphyxié (après intoxication)".

ISLANDE

Selon le règlement de Dublin, auquel l'Islande adhère, les États membres ont le droit de renvoyer les personnes dont l'asile dépend du premier pays d'entrée sur le sol européen. Par conséquent, les réfugiés statutaires (qui ont donc obtenu l'asile dans un pays de l'UE) sont généralement automatiquement disqualifiés lorsqu'ils refont une demande ailleurs. Mais les lois islandaises sur l'immigration n'autorisent pas les expulsions vers des pays où la situation est jugée

problématique pour les migrants. L'Islande a longtemps fait le choix d'accueillir des réfugiés venus d'un autre pays de l'UE où ils subissaient des discriminations. Pour 300 000 habitants, l'Islande reçoit 600 demandes par an. Mais, face à l'afflux des demandes, Reykjavik revoit sa politique.

ITALIE

Lampedusa

Plus de 530 migrants, répartis dans cinq embarcations différentes, ont été sauvés par la marine italienne et amenés à Lampedusa, samedi 1er mai 2021. Au total, les ports italiens ont ainsi vu l'arrivée de plus de 800 migrants (en comptant ceux débarqués par l'Ocean Viking).

Lundi 3 mai 2021, un yacht, long de 20 mètres, qui présentait "des dommages mécaniques", a envoyé un signal de détresse alors qu'il se trouvait au large des côtes sud de la Grèce. Les garde-côtes grecs l'ont remorqué jusqu'au port de Kalamata, dans le sud du Péloponnèse. Les 184 migrants à bord ont été testés au Covid-19. Mardi 4 mai, leur situation administrative était en cours de traitement. Un cargo aurait initialement tenté dimanche de remorquer ce yacht dont la direction avait cessé de fonctionner alors qu'il se trouvait à plus de 50 miles nautiques au sud-ouest du cap Ténare, point le plus au sud de la Grèce continentale. L'utilisation de yachts comme moyen de transport pour les migrants souhaitant rejoindre l'Europe via la Méditerranée est fréquente ces dernières années. Les trafiquants transportent des migrants à bord de ces bateaux de luxe vers l'Europe depuis les côtes égyptiennes ou turques. Très coûteuse pour les passagers, l'option des yachts représente un moyen pour les passeurs de transporter des migrants de manière plus discrète que sur des bateaux de fortune ou des canots pneumatiques.

Entre les 8 et 9 mai 2021, près de 400 migrants de différentes nationalités, dont 24 femmes et des enfants, se trouvaient à bord d'un navire qui a été intercepté au large de Lampedusa. Un autre bateau de 20 mètres de long transportant 325 personnes a été intercepté à quelque 13 km des côtes. Des centaines d'autres migrants sont par ailleurs arrivés à bord d'embarcations plus petites. Dans le même temps, la plateforme d'urgence téléphonique, Alarm Phone, a lancé dimanche des appels à l'aide pour recueillir les passagers de cinq bateaux transportant plus de 400 personnes au large de Malte : la situation à bord était critique, un sauvetage était nécessaire. Lundi 10 mai 2021, dans la matinée, il a été signalé 60 personnes supplémentaires "terrifiées" dans les eaux internationales.

Environ 635 migrants sont arrivés à Lampedusa lundi 10 mai 2021. Quatre bateaux sont arrivés dans le port tôt lundi matin 11 mai 2021, après avoir été escortés par des garde-côtes. Beaucoup de rescapés ont dormi sur les quais, le centre d'accueil pour migrants de l'île ayant atteint sa capacité maximale de 200 places. Des centaines d'autres migrants ont été transférés sur un ferry pour y observer une période de quarantaine, étape obligée en raison de la crise sanitaire.

Au total, plus de 2 150 migrants sont arrivés à Lampedusa en 24 heures, le plus grand nombre enregistré en un tel laps de temps cette année. Entre le 1er janvier et le 21 avril 2021, 8 604 personnes sont arrivées en Italie. Le maire a renouvelé des appels à l'aide pour que le gouvernement italien prenne en charge la question des migrants venus de la mer. La situation à Lampedusa est littéralement explosive, si les débarquements incessants continuent, il ne sera pas possible de garantir la sécurité sanitaire.

Vintimille

La situation des migrants dans la ville de Vintimille, où nombre d'entre eux viennent en transit dans l'espoir de passer en France, fait l'objet de vives critiques. Depuis le démantèlement, en

août dernier, du camp de migrants "Roya" géré par la Croix Rouge, plus aucune structure ne vient en aide aux exilés à la rue. Un guinéen de 23 ans, sous le coup d'une procédure d'éloignement du territoire depuis mars 2021, a été passé à tabac par trois hommes italiens dans les rues de Vintimille le 9 mai 2021, l'agression avait eut lieu après la tentative du migrant de voler le portable d'un des trois hommes dans un supermarché. Ces derniers l'ont roué de coups à l'aide de barres, de bâtons, de tuyaux en plastique, de leurs poings et de leurs pieds. Ceci a été filmée par des habitants à leur fenêtre et postée sur les réseaux sociaux. Il a été transporté à l'hôpital de Bordighera pour y être soigné pour plusieurs blessures ayant entraîné un repos de 10 jours où il a été enregistré comme patient inconnu. Après des recherches des humanitaires, ils ont appris qu'il a été transféré dans le Centre de détention et de rapatriement (CPR = CRA) de Turin. Bien que la directrice du centre ait d'abord dit qu'il n'y avait aucune personne guinéenne de cet âge-là dans le centre. Puis, quelques jours plus tard, enfin, un avocat a pu le rencontrer à l'intérieur du centre. Les conditions "inhumaines" de rétention dans cet établissement ont été dénoncées au point d'en demander la fermeture. En effet, après sa mise à l'isolement, pour des raisons qui ne sont pas claires, on l'a entendu crier et demander à ce qu'on appelle un docteur sans jamais recevoir de réponse. Il était déjà très faible et surtout il était à l'isolement. Il n'était visiblement pas bien soigné ni bien suivi dans ce centre. Il a été retrouvé pendu à l'aide de ses draps, dans la nuit de samedi à dimanche 23 mai 2021, dans l'enceinte du CPR. Dimanche matin 23 mai 2021, la nouvelle de sa mort a provoqué un vent d'indignation dans les couloirs du centre. Certains des retenus ont démarré une grève de la faim. À l'extérieur des murs du centre, un groupe de personnes s'est également rassemblé dimanche soir pour manifester leur colère. Une enquête a été ouverte.

Centre d'aide pour immigrés en situation régulière

La Sicile compte 190 000 immigrés en situation régulière (c'est à dire détenteurs d'un titre de séjour), soit un peu moins de 4% de la population sicilienne. Ils viennent de Roumanie, de Tunisie, du Maroc, du Bangladesh et du Sri Lanka, et sont installés surtout à Palerme, Catane et Trapani. Chaque province de Sicile va se doter d'un centre d'aide aux immigrés en situation régulière, qui ont fait le choix de s'installer en Sicile. Les migrants réguliers font maintenant partie du tissu social, et participent à certaines activités économiques de la région, et en premier lieu l'agriculture qui emploie une main-d'œuvre considérable. Afin de leur faciliter l'accès aux services publics, des conseillers seront sollicités pour les accompagner dans leurs démarches administratives, pour trouver un logement, les guider auprès des services sanitaires et sociaux, ou dans leur recherche d'emploi. Des cours d'alphabétisation et des formations leur seront proposées pour les insérer sur le marché du travail régulier et les mener vers une complète autonomie.

Chaque année, des dizaines de milliers de migrants font le choix de rester en Sicile. En 2018, les autorités de l'île ont délivré 14 815 permis de séjours, soit 10% de plus que l'année précédente. Et 2 433 étrangers ont acquis la nationalité italienne, principalement des femmes. Pour vivre, ces nouveaux arrivants optent souvent pour un emploi dans l'agriculture. Les postes dans le secteur y sont en forte croissance, atteignant 27 700 en 2018, 9 000 de plus qu'en 2009.

La capitaine du Sea Watch 3

Première victoire pour Carola Rackete. La plainte déposée par le parquet sicilien d'Agrigente à l'encontre de la capitaine du Sea Watch 3 a été rejetée mercredi 19 mai 2021 par la justice italienne. Carola Rackete (33 ans) était poursuivie pour avoir accosté de force à Lampedusa en juin 2019 avec 42 migrants secourus au large de la Libye. En sortant elle a dit que "la solidarité

ne devrait pas être réservée aux personnes qui nous ressemblent mais à ceux qui en ont le plus besoin".

Elle avait été accusée d'avoir tenté une manœuvre dangereuse contre la vedette des douanes qui voulait l'empêcher d'accéder au port. Elle était poursuivie pour "violences contre un navire de guerre". Elle avait été placée aux arrêts domiciliaires et présentée quelques jours plus tard à un juge qui avait décidé de la libérer, estimant que la jeune femme avait fait simplement son devoir en sauvant des vies humaines (voir lettre 3). En débarquant à Lampedusa, Carola Rackete avait ignoré le veto imposé par le ministre de l'Intérieur dans le cadre de sa politique des "ports fermés" destinée à endiguer le flux d'immigration clandestine sur les côtes italiennes. Pour l'ONG allemande qui affrète le navire humanitaire, l'abandon de l'enquête contre sa capitaine est un succès qui confirme que **sauver des vies ne peut pas être un crime**. Carola Rackete, pour autant, n'en a pas encore fini avec la justice italienne. Elle est toujours poursuivie pour "résistance à des officiers publics", selon l'article 337 du Code pénal italien, dans la même affaire.

Plus de 13 350 personnes sont arrivées sur les côtes italiennes depuis janvier, soit trois fois plus qu'à la même époque en 2020. Parmi elles, 15 % sont des Tunisiens, qui constituent la principale nationalité arrivée par la mer. D'où les discussions avec la Tunisie (voir plus haut).

PORTUGAL

En Mars 2020, un Ukrainien de 40 ans a été agressé dans le centre d'accueil temporaire de l'aéroport de Lisbonne, après être arrivé au Portugal, par avion, deux jours plus tôt, en provenance de Turquie, où il devait être reconduit. Battu à coups de poings et de pieds, l'homme avait été laissé allongé et menotté dans le dos par les trois policiers avant de succomber. Après le départ des policiers, la victime était prostrée, inconsciente et souffrait, les tentatives de réanimation effectuées quelques heures plus tard ont été vaines. **Trois inspecteurs de la police des frontières portugaises ont été condamnés**, lundi 10 mai 2021, à des peines de sept à neuf ans d'emprisonnement pour avoir frappé à mort un immigré. Le tribunal n'a pas retenu l'accusation de meurtre aggravé pour laquelle comparaissaient initialement les trois policiers, mais il les a condamnés pour atteintes à l'intégrité physique aggravées par le fait d'avoir provoqué la mort. L'affaire a mis en lumière des dysfonctionnements au sein du Service des étrangers et des frontières qui gère le centre de rétention, poussant le gouvernement à décider de réformer cette institution pour lui retirer ses compétences policières.

ROUMANIE

À Timisoara, dans l'ouest de la Roumanie, le nombre de demandeurs d'asile a explosé. Une progression qui est passée de 4 000 à 6 000 en un an. Et ils empruntent désormais une nouvelle route d'accès à l'Europe de l'Ouest qui passe par la Roumanie. Sur place, les autorités sont débordées. Le nouveau maire de la ville vient de faire appel à Bucarest, arguant qu'il s'agit d'un problème national. Et au moment où Timisoara rentre à nouveau en confinement pour lutter contre la pandémie de Covid-19, associations et citoyens s'organisent pour leur venir en aide grâce aux réseaux sociaux.

VATICAN

Dans le cadre de la préparation de la **journée du migrants (du 26 septembre 2021)**, le Pape rappelle que dans la rencontre avec les étrangers, les migrants, les réfugiés et le dialogue interreligieux, « nous avons l'opportunité de grandir en tant qu'Église, de nous enrichir

mutuellement». «Aujourd'hui, l'Église est appelée à sortir dans les rues des périphéries existentielles pour soigner les blessés et chercher les perdus, sans préjugés ni peur, sans prosélytisme, mais prête à élargir sa tente pour accueillir tout le monde». Cet appel est élargi à tous les hommes et toutes les femmes du monde afin de «construire ensemble notre avenir de justice et de paix, en **veillant à ce que personne ne reste exclu**». «L'avenir de nos sociétés est un avenir "en couleurs", **enrichi par la diversité et les relations interculturelles**. C'est pourquoi nous devons apprendre aujourd'hui à vivre ensemble en harmonie et dans la paix »

EUROPE

Les accords de Malte, conclus en 2019, ont permis ces dernières années de **relocaliser des migrants dans une dizaine de pays**, dont la France, l'Allemagne, le Portugal, la Roumanie ou encore la Finlande. Mais la répartition des migrants en Europe est toujours jugée inégale, notamment par les pays du Sud. L'Italie a ainsi vu débarquer sur ses îles de Lampedusa et de Sicile près de 13 000 personnes entre le 1er janvier 2021 et le 11 mai 2021, soit trois fois plus qu'en 2020 à la même période et 10 fois plus qu'en 2019 (chiffres du gouvernement). L'Italie plaide pour la mise en place de nouveaux mécanismes de solidarité "concrets et solides, y compris d'urgence" à l'intérieur des frontières de l'Union européenne.

BALKANS

Avec le trafic de drogues, **l'immigration irrégulière** représente, dans les Balkans, l'une des **activités illicites qui génèrent le plus d'argent**. Dans un rapport publié lundi 10 mai 2021, le Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC) établit que le passage des migrants dans les Balkans représente une manne financière qui peut atteindre **50 millions d'euros par an, pour les passeurs**. Dans cette région que les migrants traversent depuis la Grèce ou la Turquie, pour d'atteindre l'Europe de l'Ouest, les principaux lieux de trafic sont les zones frontalières. Pour évaluer les montants que représente l'immigration irrégulière les estimations ont été faites à partir des zones frontalières entre : 1) la Grèce, la Macédoine du Nord et l'Albanie; 2) la Bosnie-Herzégovine et l'UE et 3) La Serbie, la Hongrie et la Roumanie.

Le renforcement des contrôles de frontières par les États a pour premier effet d'enrichir les passeurs. La construction de barrières depuis 2016 a généré un marché pour le trafic de migrants, et pendant la pandémie de Covid-19, le nombre de demandeurs d'asile et migrants arrivant dans l'ouest des Balkans s'est accru en 2020.

Il y a plusieurs types de passeurs. 1) Ceux qui, tels des taxis transportent les migrants depuis le point d'entrée d'un pays vers la capitale ou bien vers une zone frontalière. Les coûts sont de l'ordre de quelques centaines d'euros. 2) Ceux qui se chargent du passage d'un pays à un autre pays de l'union européenne (Croatie ou Hongrie). Ils connaissent bien le pays, y habitent ou sont des membres des communautés auxquelles appartiennent les demandeurs d'asile. Les sommes en jeu sont déjà bien plus élevées. Aller de Subotica, dans le nord de la Serbie, jusqu'à la frontière hongroise, où ils sont hébergés dans des fermes et des usines abandonnées, avant d'être introduits clandestinement en Hongrie, coûte 2500 euros ; et le trajet de Belgrade (Serbie) à Bihac (Bosnie), via la rivière Drina, coûte 1 500 euros par personne. 3) Ceux qui vendent aux migrants un voyage complet depuis leur pays de départ jusqu'en Europe de l'Ouest. Traverser plusieurs frontières internationales dans la région peut coûter entre 600 et 20 000 euros par personne, selon le point de

départ et la destination. Par exemple, le prix payé pour passer de l'Iran ou l'Afghanistan vers un pays de l'UE varie de 3 000 à 3 500 euros par personne ; 6 000 euros pour aller de Turquie, via la Grèce en Serbie.

On peut donc estimer à 50 millions d'euros la somme concernant l'immigration irrégulière sur l'ensemble des Balkans. Cette somme ne concerne pourtant qu'une fraction de l'ensemble de l'argent généré par l'immigration irrégulière. D'autres routes existent – par exemple d'Albanie vers l'Italie en bateau - et représentent également des mannes financières importantes.

En 2018, 5 869 personnes ont emprunté la route des Balkans pour rejoindre l'Europe de l'Ouest, selon l'agence européenne de surveillance des frontières (Frontex). Un nombre sans doute sous-estimé car, la même année, plus de 45 000 migrants se trouvaient en Serbie et près de 24 000 en Bosnie-Herzégovine.

ECOSSE

Plus de 200 manifestants ont empêché, jeudi 13 mai 2021, l'interpellation de deux étrangers vivant dans un quartier à majorité musulmane de Glasgow, en Écosse. Le matin même, ces deux personnes, originaires d'Inde, avaient été arrêtées à leur domicile en vue de leur expulsion. Encadrés par un important dispositif policier, les habitants ont entouré toute la journée le fourgon des services d'immigration où se trouvaient les deux Indiens, scandant "Laissez nos voisins tranquilles, laissez-les partir". Un homme s'est même allongé sous la camionnette pour l'empêcher de démarrer. Face à la foule déterminée. "Afin de garantir la sécurité, la santé publique et le bien-être des personnes impliquées dans cette arrestation et dans la manifestation", la police écossaise a annoncé dans un communiqué avoir "pris la décision opérationnelle de relâcher les hommes détenus par les services d'immigration britanniques et de les rendre pour le moment à leur communauté".

Plus tôt dans la journée, la Première ministre écossaise, également députée de la circonscription, avait pris la parole sur Twitter, se disant "profondément préoccupée par cette action du ministère de l'Intérieur, surtout aujourd'hui, au cœur d'une communauté qui célèbre l'Aïd". Après la libération des détenus, elle a affirmé être "fière de représenter une circonscription et de diriger **un pays qui accueille et montre son soutien aux demandeurs d'asile et aux réfugiés**".

C'est la deuxième action de ce genre menée par les services de l'immigration à Glasgow en un mois. Cette opération intervient alors que les autorités britanniques préparent un durcissement de la politique migratoire. La Première ministre écossaise, en profond "désaccord" avec la politique d'asile du gouvernement britannique, qu'elle juge "épouvantable", a réclamé d'avoir la main sur sa propre politique d'immigration. Mais cette demande a été refusée par Westminster.

ROYAUME-UNI

Quatre embarcations de migrants transportant 92 personnes au total sont arrivées sur les côtes anglaises, dimanche 2 mai 2021, après avoir traversé la Manche. Le même jour, vingt autres migrants ont été interceptés côté français alors qu'ils s'apprêtaient à tenter la traversée, a ajouté une porte-parole. "Nous travaillons étroitement avec nos partenaires en France pour arrêter ces voyages inutiles et les gangs criminels sans pitié qui se trouvent derrière", a déclaré le Home Office. La veille, la police aux frontières britannique avait déjà intercepté 185 migrants répartis dans neuf bateaux différents.

Depuis début 2021, plus de 2 047 personnes ont atteint le Royaume-Uni à bord de plus de 40 bateaux, dans le même temps, plus de 2 500 migrants ont été interceptés.

La ministre britannique de l'Intérieur a proposé, lundi 24 mai 2021, que toute personne venant au Royaume-Uni sans visa ou statut d'immigration doive remplir obligatoirement une **autorisation de voyage (numérique)** à faire en ligne. Cela permettra de contrôler qui vient au Royaume-Uni. Ce nouveau système permettra également d'effectuer des contrôles de sécurité automatisés et en amont des arrivées. Les migrants entrés illégalement en Angleterre et dont la demande d'asile aboutit recevront par exemple un nouveau statut de protection temporaire, et non plus un droit automatique à l'installation. Les demandeurs d'asile pourraient également être maintenus dans un pays étranger en attendant le traitement de leur dossier. Les pays de l'Union européenne, eux, ont déjà déclaré qu'ils ne concluraient pas d'accords bilatéraux pour faciliter l'expulsion des réfugiés du Royaume-Uni. Ces mesures sont très critiquées par de nombreuses organisations dont l'ONU.

Le Royaume-Uni avait décidé, au mois d'avril 2021, de reprendre les expulsions "avec effet immédiat" des personnes qui n'avaient pas obtenu de protection internationale. Mais les autorités de santé avaient émis un avis négatif face à cette politique. Les migrants expulsés se retrouveraient sur les trottoirs du pays ou hébergés à droite à gauche, au gré des opportunités, une situation qui favoriserait, une hausse des cas de Covid-19. Le ministère de l'Intérieur britannique a annulé son plan d'expulsion de 4 000 demandeurs d'asile déboutés, pendant la pandémie. Ils risquaient d'être chassés de leur logement et de se retrouver à la rue. « Tout au long de la pandémie, un grand nombre de demandeurs d'asile déboutés ont bénéficié d'un logement et d'une aide financière aux frais du contribuable. Il nous paraît juste qu'à mesure que les restrictions s'atténuent, nous commençons à retirer ce soutien à ceux qui peuvent rentrer chez eux mais qui choisissent de ne pas le faire. » a déclaré le ministère de l'Intérieur. Courant 2020, sur près de 43 000 demandes d'asile en attente dans le pays, quelque 17 000 personnes patientaient depuis au moins un an. La majorité des candidats à l'exil étaient originaires d'Iran, d'Irak ou d'Albanie.

SUISSE

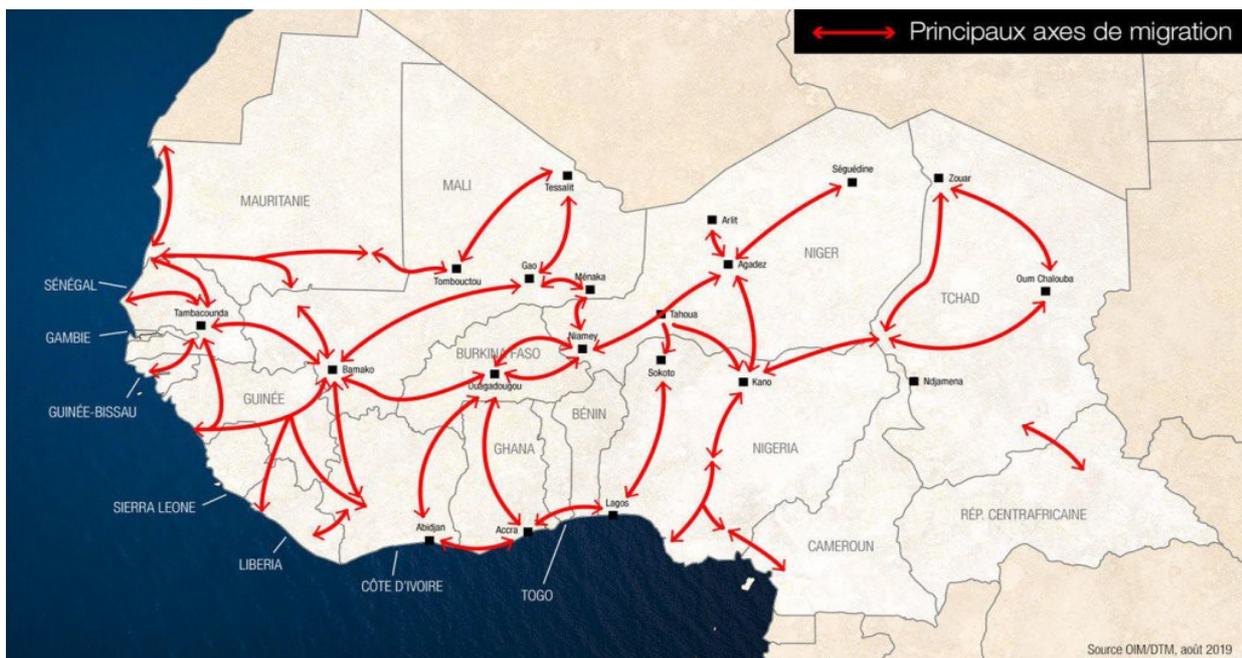
Dans un rapport publié mercredi 19 mai 2021, la section suisse d'Amnesty International évoque des violations des droits humains, parlant de "maltraitance" sur au moins 14 personnes. Les demandeurs d'asile hébergés dans les centres gérés par l'État sont sujets à des cas de violences sérieuses et systématiques entre janvier 2020 et avril 2021 dans les centres d'hébergement de Bâle, Chevrières, Boudry, Altstätten et Vallorbe. Ils comprennent des coups, le recours à la contrainte physique au point de restreindre la respiration et d'engendrer une crise d'épilepsie, l'évanouissement et des difficultés à respirer suite à l'inhalation de spray au poivre ou encore la détention dans un container métallique en état d'hypothermie. Parmi les victimes, six ont eu besoin de soins hospitaliers, tandis que deux autres se sont vu refuser un traitement médical alors qu'elles ont demandé de l'aide, selon l'ONG. Outre les plaintes concernant la douleur physique, la maltraitance et les traitements punitifs, ces personnes ont exprimé leur inquiétude quant à l'attitude hostile, des préjugés et du racisme visant les résidents des centres, plus particulièrement ceux qui sont originaires d'Afrique du Nord. Ces maltraitements sont commis par des employés des entreprises de sécurité sous contrat avec le Secrétariat d'État aux migrations. Ce dernier réagit en affirmant prendre "très au sérieux les critiques" mais rejeter l'accusation selon laquelle des abus sont commis de façon systématique dans les centres. Il assure n'accepter aucune "contrainte disproportionnée" à l'égard des demandeurs d'asile et "sanctionner les comportements incorrects". Il a mandaté un ancien juge

fédéral pour enquêter sur plusieurs incidents. Quant aux abus rapportés par Amnesty, ils feront l'objet d'une enquête, à condition d'avoir "des informations plus détaillées".

En 2022 et 2023, la Suisse acceptera jusqu'à 1 600 réfugiés sur son territoire. C'est ce qu'a annoncé le gouvernement, mercredi 19 mai 2021, dans le cadre du plan de relocalisation européen. Il s'agira principalement de victimes de conflits militaires en cours au Moyen-Orient et dans la région de la Méditerranée centrale, ainsi que de personnes fuyant des persécutions dans leur pays. Les personnes sélectionnées ne pourraient être originaires que de cinq pays différents au maximum. Ce chiffre de 1 600 correspond aux quotas actuellement en vigueur dans le pays, mais la Suisse a s'engageait à prendre en charge 300 réfugiés supplémentaires pour compenser ceux n'ayant pas pu être inclus dans le programme jusqu'à présent, en raison des complications liées à la pandémie de Covid-19. La situation sanitaire a en effet été responsable ces derniers mois d'un ralentissement brutal des relocalisations en Europe, notamment en ce qui concerne les migrants présents en Grèce.

AFRIQUE

Les migrations africaines sont bien plus diverses et complexes qu'on ne pourrait le penser. Non seulement la proportion d'Africains qui décident de tenter l'aventure vers l'étranger est relativement faible, mais la plupart des migrants ne cherchent pas à aller vers l'Europe : ils restent sur le continent. Les Presses Universitaires du Québec viennent de publier un ouvrage collectif qui s'éloigne des approches réductrices sur ce sujet. Il s'intitule Migrations et gouvernance en Afrique et ailleurs.



Deux-tiers à trois-quart des Africains qui quittent leur pays restent sur le continent. Crédit : Studio Graphique - France Médias Monde

ETHIOPIE

Un **trafiquant de migrants** notoire, érythréen, qui officiait entre 2014 et 2018 dans la prison clandestine de **Bani-Walid en Libye**, a été **reconnu coupable** de cinq chefs d'accusation liés au trafic d'êtres humains par un tribunal d'Addis Abeba, en Éthiopie, fin avril 2021. Sa peine de prison

sera annoncée le 21 mai 2021. Il a été arrêté en mars 2020, en Éthiopie. Son arrestation est survenue un mois après celle d'un autre trafiquant, qui a pu échapper à son procès après s'être évadé en février 2021.

Il extorquait des migrants cherchant à rejoindre l'Europe depuis la Libye. Il a torturé des milliers de migrants en transit dans le pays, les retenant captifs en exigeant des rançons. Il était connu pour de multiples viols, pour des et agressions sexuelles, des violences physiques subies sous son contrôle, des assassinats à répétition, ainsi que l'absence de soin, de nourriture et d'eau qui entraînaient la mort de certains migrants

Ce verdict est important car il adresse un message sans équivoque aux autres trafiquants en leur montrant qu'ils ne peuvent pas se cacher et se dérober à la justice. Il a été accueilli avec soulagement par les victimes.

MAROC

Des dizaines de migrants d'Afrique subsaharienne ont été arrêtés dans la nuit du 7 au 8 mai 2021 à leurs domiciles, à Laâyoune, dans le sud du pays. L'opération menée par la police marocaine a eu lieu entre "23h et 4 h du matin". Des femmes et des enfants auraient également été embarqués. Ce sont des opérations illégales, opérées sans ordre ni contrôle judiciaire. Des violations graves ont été commises : l'arrestation de femmes enceintes et d'enfants est interdite par la loi et contraire à la Convention Internationale des droits de l'enfant que le Maroc a ratifiée. De plus, les autorités n'ont pas sécurisé la zone et de nombreux vols, pillages et destructions de biens ont eu lieu aux domiciles des personnes arrêtées.



Ceci n'est pas étonnant car Laâyoune est l'un des points de sortie du pays pour les migrants voulant rejoindre l'Europe via les Canaries espagnoles – situées à environ 200 km de là. Le but de ces opérations marocaines est donc d'éloigner les migrants de la zone frontalière et des départs pour les Canaries. L'Union européenne ayant haussé le ton contre le Maroc l'exhortant à mieux contrôler ses frontières, il essaye de stopper les départs en menant des arrestations de masse et procéder à des déplacements internes forcés. Une fois déplacés, les autorités peuvent procéder à des expulsions forcées, mais aussi à des libérations en laissant les migrants ainsi relâchés dans la nature à des centaines de kilomètres de leur lieu de vie. Le 8 mai 2021, les autorités ont libéré les migrants à Tantane et les ont laissés sans ressources. Ils doivent rentrer chez eux par leurs propres moyens. Ces opérations sont juste là pour montrer à l'Union européenne le bon travail de gendarmes marocains.

NIGER

Le Niger, carrefour migratoire pour de nombreux candidats à l'exil vers l'Europe, a été l'un des sujets de discussions de la **conférence de Lisbonne** sur les flux migratoires. Lors de cette réunion - destinée à approfondir le dialogue politique entre l'Union européenne et les pays africains - le Niger a mis en avant son bilan pour lutter contre l'immigration clandestine. A Agadez, on comptait 2600 migrants en 2015, mais seulement 600 en 2021. 3000 migrants abandonnés par des passeurs dans le désert ont été sauvés. Le pays a notamment créé des patrouilles mobiles de contrôles de frontières. Des discussions avec l'Algérie se sont développées en ce qui concerne le rapatriement de personnes n'étant pas passer au Niger. Les autorités nigériennes appellent aussi les Européens à maintenir leur soutien.

SENEGAL

Tendant de rejoindre les Canaries en octobre 2020, un adolescent sénégalais de 14 ans était mort en mer. Son père avait été arrêté fin 2020 et condamné à 2 ans de prison dont un mois ferme, pour homicide volontaire et complicité de trafic de migrants. Il avait remis 250 000 francs CFA (environ 380 euros, soit plus de quatre fois le salaire minimum au Sénégal) à un passeur qui devait emmener clandestinement son fils en Espagne. L'adolescent avait pour destination finale l'Italie, où il comptait s'inscrire dans un centre de formation pour footballeurs.

Deux marins-pêcheurs de M'bour, au sud de Dakar ont été accusés de "trafic de migrants" et de "mise en danger de la vie d'autrui". Lors du procès, ils ont nié les faits affirmant ne pas connaître l'adolescent. Le tribunal a condamné mardi 25 mai 2021 l'un d'eux à deux ans de prison, dont huit mois ferme. Son frère a été relaxé, sans préciser les raisons de cette différence de traitement. Un autre pêcheur de M'bour, présenté comme le cerveau de cette affaire, est toujours recherché par la justice sénégalaise.

Étant donné l'abondance des informations, je n'ai pas précisé chaque média utilisé, mais ceux consultés sont, entre autres :

<https://www.infomigrants.net/fr/>

<https://vimeo.com/537259287>

blogs.mediapart.fr/pascal-maillard/blog/020521/guy-va-faire-une-greve-de-la-faim-pour-sauver-boubacar-et-sidiki

https://www.change.org/p/madame-la-pr%C3%A9sidente-de-la-somme-guy-va-commencer-une-gr%C3%A8ve-de-la-faim-pour-boubacar-et-sidiki-menac%C3%A9s-d-expulsion?original_foote

<https://reseau-chretien-immigres.fr/index.php>

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/621-pour-des-politiques-migratoires-conformes-a-toutes-les-exigences-de-la-republique>

<https://www.cofrade.org/wp-content/uploads/2021/05/saisine-cofrade-x-kids-empowerment-comite-des-droits-de-lenfant.pdf>

<https://www.theguardian.com/global-development/2021/may/05/revealed-2000-refugee-deaths-linked-to-eu-pushbacks>

<https://www.lavoixdunord.fr/1002214/article/2021-05-11/calais-les-quatre-migrants-esperaient-traverser-la-manche-la-rame>

https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2021/05-mai/11-asselborn-flux-migratoires-ue.html

https://twitter.com/Frontex?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1392507549044416514%7Ctwgr%5E%7Ctwcon%5Es1_&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.infomigrants.net%2Ffr%2Fpost%2F32213%2Fvisite-surprise-du-patron-de-frontex-aux-canaries

<https://www.unhcr.org/gr/en/17725-unhcr-news-comment-following-shipwreck-off-lesvos.html>

<https://www.europapress.es/islas-canarias/noticia-delegacion-afirma-quedan-canarias-7000-migrantes-29000-llegados-ultimo-ano-medio-20210413142715.html>

<https://elpais.com/espana/2021-05-06/el-gobierno-duplica-los-traslados-de-migrantes-desde-canarias-a-la-peninsula.html>

<https://www.boursorama.com/actualite-economique/actualites/l-espagne-continue-les-expulsions-a-ceuta-l-afflux-de-migrants-ralentit-f8223e77ebe974adbbbc1bd36b80eed2>

https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/direct-afflux-de-migrants-a-ceuta-l-espagne-s-inquiete-d-une-grave-crise-pour-l-europe_4628337.html

https://www.lemonde.fr/international/article/2021/05/14/paris-accorde-le-droit-d-asile-aux-afghans-qui-ont-travaille-pour-la-france_6080180_3210.html

<https://www.medicinsansfrontieres.ca/article/m%C3%A9diterran%C3%A9e-centrale-msf-continuera-%C3%A0-sauver-des-vies-en-mer-pour-la-septi%C3%A8me-ann%C3%A9e>

<https://www.la-croix.com/Monde/Afflux-migrants-Ceuta-Melilla-font-deux-enclaves-espagnoles-territoire-marocain-2021-05-19-1201156532>

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/point-de-vue-l-appel-des-marins-solidaires-pour-l-inconditionnalite-du-sauvetage-en-mer-79f8b328-b99c-11eb-a0fd-a22b595c4b48>

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/pleyben-29190/finistere-brillant-eleve-dans-une-filiere-en-tension-le-jeune-menuisier-est-menace-d-expulsion-c03db6ec-ba3e-11eb-9f68-462af952901d>

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210524-des-fun%C3%A9raillles-pour-deux-migrants-morts-en-tentant-d-entrer-%C3%A0-ceuta>

[Témoignages Jeunes Majeurs.pdf](#)

<https://reseau-resf.fr/Lettre-ouverte-au-Prefet-des-Hauts-de-Seine>

<https://news.un.org/fr/story/2021/05/1096862>

<https://www.arabnews.fr/node/97506/international>

<https://fr.myeurop.info/2021/05/23/le-droit-dasile-tres-diversement-mis-en-oeuvre-en-europe/info@caminandofronteras.org>

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20210517-rue89-lyon-rendez-vous-en-pre-fecture-pour-les-e-trangers-a-lyon-deux-recours-contre-la-de-mate-rialisation.pdf>

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20210414-tribune-de-lyon-lyon-9-la-me-tropole-pe-re-nnise-un-squat-pour-deux-ans-copie.pdf>

<https://twitter.com/lacimade>

<https://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210422133.html>